

Varenes, le 28 janvier 2021

Monsieur François Houle
Coordonnateur de la Division Eau potable
Ville de Victoriaville
55, boulevard Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6P 7W7

Objet : Rapport technique

Analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface

n° X0010730-2

N/Réf. : 19193-101

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie de notre rapport technique concernant le dossier mentionné en objet.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel qui pourrait vous être utile.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Guillaume Primeau, géographe, M. Sc.
Chargé de projets junior

GP/kp

p. j. Rapport technique

akifer

GÉNIE-CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT

Source ingénieuse
de solution durable

Québec

1990, rue Cyrille-Duquet, bureau 210
Québec (Québec) G1N 4K8
T 418 872 1161

Varenes

2100, boulevard René-Gaultier, bureau 306
Varenes (Québec) J3X 1P1
T 450 929 2294

akifer.ca

VILLE DE VICTORIAVILLE

RAPPORT TECHNIQUE

Analyse de la vulnérabilité de la source pour le
prélèvement d'eau de surface n° X0010730-2

N/RÉF. : 19193-101 | LE 28 JANVIER 2021

Rédigé par :



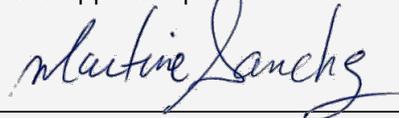
Guillaume Primeau, géographe, M. Sc.
Chargé de projets junior

et



Maryse Caron, géographe, M. Env.
Chargée de projets

Révisé et approuvé par :



Martine Sanchez, géologue, EESA
Associée – Directrice générale
Experte habilitée, LQE

akifer

GÉNIE-CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Ville de Victoriaville

Coordonnateur à la division de l'eau potable François Houle

MRC d'Artabaska (ville de Victoriaville)

Technicien en géomatique Joachim Sarr
Division, Urbanisme

Technicienne en géomatique Julie Baribeault
Division, Urbanisme

Groupe Akifer inc.

Directrice de projets Martine Sanchez, géologue, EESA

Chargés de projets Guillaume Primeau, géographe, M. Sc.
Maryse Caron, géographe, M. Env.

Technicien en géomatique Daniel Cantin-Plante

Secrétaire technique Karine Provost

TABLE DES MATIÈRES

1.0	MISE EN SITUATION	1
2.0	CARACTÉRISATION DU PRÉLÈVEMENT D'EAU	2
2.1	Description du site de prélèvement et de l'installation de production d'eau potable	2
2.1.1	Description du site de prélèvement	3
2.1.2	Description des installations de production d'eau potable	5
2.2	Aires de protection des eaux exploitées	6
2.3	Niveaux de vulnérabilité des eaux exploitées	7
2.3.1	Vulnérabilité physique du site de prélèvement	8
2.3.2	Vulnérabilité aux microorganismes	9
2.3.3	Vulnérabilité aux matières fertilisantes	9
2.3.4	Vulnérabilité à la turbidité	10
2.3.5	Vulnérabilité aux substances inorganiques	11
2.3.6	Vulnérabilité aux substances organiques	12
2.3.7	Bilan de la vulnérabilité des eaux	13
3.0	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LA QUALITÉ OU LA QUANTITÉ DES EAUX EXPLOITÉES	14
3.1	Inventaire des activités anthropiques	14
3.1.1	Activités avec potentiel de risque élevé et très élevé	17
3.1.2	Autres activités	18
3.2	Inventaire des évènements potentiels	18
3.3	Inventaire des affectations du territoire	21
4.0	IDENTIFICATION DES PROBLÈMES AVÉRÉS ET DES CAUSES PROBABLES	23
5.0	INFORMATIONS MANQUANTES	25
6.0	RECOMMANDATIONS	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Plan de localisation
Figure 2 :	Inventaire des activités anthropiques dans les aires de protection immédiate et intermédiaire
Figure 3 :	Aires de protection, zonage municipal et affectation du territoire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Description du site de prélèvement d'eau -----	3
Tableau 2 :	Limites des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée d'un site de prélèvement d'eau de surface dans un lac-----	6
Tableau 3 :	Niveau de vulnérabilité des eaux exploitées pour le prélèvement-----	13
Tableau 4 :	Inventaire des activités anthropiques-----	15
Tableau 5 :	Inventaire des évènements potentiels et de l'évaluation des menaces qu'ils représentent -----	19
Tableau 6 :	Identification des causes probables des problèmes avérés soulevés par les indicateurs de vulnérabilité ayant un niveau moyen ou élevé -----	23

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Figures 1 à 3
Annexe 2 :	Photographies
Annexe 3 :	Zonage et grille des usages
Annexe 4 :	Formulaire de compilation des résultats
Annexe 5 :	Portée et limitations
Annexe 6 :	Liste des banques de données consultées

DISTRIBUTION

1 copie papier et	
1 copie électronique :	Monsieur François Houle Ville de Victoriaville
1 copie :	Groupe Akifer inc.

1.0 MISE EN SITUATION

En vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), la ville de Victoriaville doit procéder à l'analyse de la vulnérabilité de ses sites de prélèvement de catégorie 1. Sept sites de prélèvement visés par le RPEP sont présents et exploités sur le territoire de Victoriaville. Il s'agit de six sites de prélèvement d'eau souterraine (cinq puits tubulaires dans le même secteur et un puits collecteur) et d'un site de prélèvement d'eau de surface (réservoir Beaudet). Les cinq puits tubulaires sont raccordés au réseau de distribution *Installation de distribution d'eau potable Arthabaska* alors que le puits collecteur et le réservoir Beaudet sont raccordés au réseau *Installation de distribution d'eau potable Victoriaville*. Il existe un troisième réseau de distribution sur le territoire de la ville, nommé *Installation de distribution d'eau potable Saint-Christophe L. Couture*, mais il s'agit en fait d'une branche du réseau Victoriaville. Soulignons également la présence d'un site de prélèvement d'eau souterraine à l'aéroport, mais ce dernier n'étant pas de catégorie 1, il n'est pas considéré par l'analyse de vulnérabilité.

Afin de répondre aux exigences du RPEP, le conseil municipal de Victoriaville a mandaté Groupe Akifer inc. (Akifer) pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité de ses sites de prélèvement de catégorie 1. Pour le présent rapport, il est seulement question du site de prélèvement d'eau de surface. L'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau souterraine est traitée dans un rapport distinct¹.

Selon l'article 75 du RPEP, le rapport d'analyse de la vulnérabilité d'un site de prélèvement d'eau de surface doit contenir les éléments suivants :

1. La localisation du site de prélèvement et une description de son aménagement;
2. Le plan de localisation des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée;
3. Les niveaux de vulnérabilité des eaux évalués pour les six indicateurs spécifiés;
4. Au regard des aires de protection immédiate et intermédiaire, les activités anthropiques, les affectations du territoire et les événements potentiels qui sont susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux exploitées par le prélèvement;
5. Au regard de la portion de l'aire de protection éloignée qui ne recoupe pas les aires de protection immédiate et intermédiaire, les activités anthropiques, les affectations du territoire et les événements potentiels qui sont susceptibles d'affecter, de manière significative, la qualité et la quantité des eaux exploitées par le prélèvement;
6. Une évaluation des menaces que représentent les activités anthropiques et les événements potentiels répertoriés en vertu des items 4 et 5;
7. Une identification des causes probables pouvant expliquer, pour chaque indicateur de l'item 3, les niveaux de vulnérabilité des eaux de surface évalués moyen ou élevé.

1. Groupe Akifer inc., *Analyse de la vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine noX0010731-2, X0010732-2, X0010732-3, X0010732-4, X0010732-5 et X0010732-6*. Réf. : 19193-101, janvier 2021.

Le présent rapport consigne l'ensemble des informations requises pour assurer la conformité du site de prélèvement d'eau de surface de la ville de Victoriaville avec le chapitre VI du RPEP, le tout conformément au *Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec* (Guide) produit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Le RPEP, entré en vigueur en 2014, a notamment été mis en œuvre pour renforcer la protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable en encadrant diverses activités humaines dont l'exercice est susceptible d'affecter la qualité et la quantité des eaux exploitées. Contrairement à la démarche d'analyse de vulnérabilité relative aux eaux souterraines qui a été amorcée dans le cadre de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (RCES), la démarche pour les prélèvements d'eau de surface est entièrement nouvelle.

Il est à noter que les informations contenues dans ce rapport sont soumises à la portée et aux limitations décrites à l'annexe 5 du présent document.

2.0 CARACTÉRISATION DU PRÉLÈVEMENT D'EAU

La ville de Victoriaville est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Elle est bordée par les municipalités de Saint-Valère à l'ouest, de Saint-Albert au sud-ouest et de Saint-Norbert-d'Arthabaska à l'est, par les paroisses de Saint-Rosaire au nord et de Saint-Christophe-d'Arthabaska au sud-est puis par les villes de Warwick au sud et de Princeville au nord-est. Le territoire municipal de Victoriaville, d'une superficie de 86 km², fait partie de la MRC Arthabaska, dans la région administrative du Centre-du-Québec. On y accède principalement par la route provinciale 116 en provenance de Saint-Christophe-d'Arthabaska au sud-est et de Princeville au nord-est ainsi que par la route provinciale 162 en provenance de Saint-Rosaire au nord et par la route provinciale 122 en provenance de Saint-Albert au sud-ouest. La population est de 47 516 habitants (données du répertoire des municipalités en date du 18 janvier 2021²). Selon le plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville de 2019, environ 40% du territoire de la ville est situé en zone blanche alors que 60% du territoire est en zone verte (agricole). Toujours selon le plan d'urbanisme, le périmètre urbain couvre une superficie de 3,41 km².

2.1 Description du site de prélèvement et de l'installation de production d'eau potable

La ville de Victoriaville est approvisionnée en eau potable par sept sites de prélèvement de catégorie 1, soit six sites de prélèvement d'eau souterraine (cinq puits tubulaires et un puits collecteur) et un site de prélèvement d'eau de surface (réservoir Beaudet).

2. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites>

La prise d'eau de surface de la ville est raccordée au réseau de distribution d'eau potable *Arthabaska*. Les cinq puits tubulaires, nommés puits Arthabaska, sont également raccordés à ce réseau de distribution. Le puits collecteur, nommé puits Victoriaville, est quant à lui raccordé au réseau de distribution *Victoriaville* (et son sous-réseau, soit le réseau Saint-Christophe L. Couture).

Le réservoir Beaudet est situé dans la partie nord du centre urbain de la ville de Victoriaville, au coin des routes 122 et 162. Le réservoir a été créé suite à la construction du barrage Beaudet comme réserve d'eau brute pour l'alimentation en eau potable de la ville. Le réservoir Beaudet a une superficie d'environ 0,03 km². Il s'agit d'un élargissement de la rivière Bulstrode. La prise d'eau de surface alimente une portion de l'installation de production « Station de purification Victoriaville (sta. Pur.) ».

Une restauration du réservoir Beaudet est prévue au cours des prochaines années, car une accumulation importante de sédiments s'est produite depuis sa création en 1977. Cela engendre des problèmes au niveau du volume d'emmagasinement du réservoir et une présence de macrophytes.

La localisation du réservoir et de la prise d'eau municipale est montrée à la figure 1 de l'annexe 1 alors que des photos sont présentées à l'annexe 2. Le tableau 1 décrit les principaux éléments reliés à la prise d'eau dans le réservoir Beaudet.

Les installations de production d'eau potable de Victoriaville desservent les citoyens de la ville de Victoriaville uniquement.

Une visite des lieux et des environs a été réalisée le 8 octobre 2019 par le représentant d'Akifer, monsieur Alain Racine, en compagnie de monsieur François Houle, coordonnateur à la division de l'eau potable de la ville de Victoriaville.

2.1.1 Description du site de prélèvement

Tableau 1 – Description du site de prélèvement d'eau

Élément	Description
Nom SP	Lac Bulstrode Victoriaville No approvisionnement : 5223
Numéro SP	X0010730-2
Nom de l'installation de production d'eau potable actuelle	Station de purification Victoriaville (sta. Pur.)
Numéro de l'installation de production d'eau potable actuelle	X0010730
Localisation de l'installation de production	55, boulevard Pierre-Roux Est à Victoriaville
Coordonnées géographiques de la prise d'eau	Lat = 46,067577 Long = -71,972918
Type d'usage	Site utilisé en permanence

Élément	Description
Type de prélèvement	Dans un plan d'eau à l'aide d'une crépine submergée
Profondeur du prélèvement	4 mètres
Nombre d'individus alimentés par ce prélèvement	33 353 personnes, selon les données provenant du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques de 2020
Débit de prélèvement autorisé / de conception de l'usine	40 000 m ³ /jour
Débit moyen de prélèvement m ³ /jour	10 645 m ³ /jour, moyenne calculée selon la déclaration des prélèvements d'eau entre 2015 et 2019
Niveau d'eau critique	Niveau géodésique : 130,3 m pour la sécurité du barrage et 127,5 m pour la prise d'eau
Largeur du cours d'eau en période d'étiage	Ne s'applique pas puisqu'il s'agit d'un lac
Numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère	Information manquante
Schéma (vue en coupe)	Information manquante

La prise d'eau de l'usine de filtration de Victoriaville est située dans le Réservoir, à environ 113 mètres (370 pieds) de la chambre d'adduction.

L'eau s'achemine par écoulement linéaire dans un tuyau d'hyprescon de 106,7 cm (42") de diamètre. L'embouchure de la conduite, une structure en béton armé, est munie d'un grillage en acier inoxydable de 6,4 cm (2½") d'espacement pour empêcher le passage de gros débris, branches et poissons, qui risqueraient d'obstruer les conduites et d'endommager les pompes. Une vanne papillon située à l'entrée de la chambre d'adduction contrôle la quantité d'eau qui arrive au réservoir d'eau brute. Des photos des installations de prélèvement datant du 8 octobre 2019 sont présentées à l'annexe 2.

La prise d'eau dans le réservoir n'est pas visible donc il n'a pas été possible de constater si cette dernière était en bon état. Par contre, une vérification a été effectuée par les responsables de l'usine de traitement des eaux, employés de la ville de Victoriaville, le mardi 5 mai 2020 et la prise d'eau était en bon état, selon leur témoignage.

L'accès au lac n'est pas clôturé. Toutefois, il ne s'agit pas d'un endroit passant ni facile d'accès. La baignade et la navigation motorisée ne sont pas permises dans le lac. Une pancarte indique la prise d'eau potable à l'entrée du chemin d'accès pour se rendre au barrage.

2.1.2 Description des installations de production d'eau potable

Afin de respecter les normes énoncées dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP), la ville de Victoriaville possède une usine de traitement de l'eau. Les installations de production d'eau potable à partir de l'eau prélevée dans le réservoir Beaudet comprennent :

1- Prétraitement

L'eau provenant du réservoir Beaudet se rend en premier lieu dans une chambre d'adduction où elle subit une préozonation avec de l'ozone injecté sous pression. Puis, il y a aussi contact avec un oxydant, le permanganate de potassium, qui sert à la précipitation du fer et du manganèse. L'eau traverse ensuite une grille fixe de tamisage et est pompée par une conduite vers l'usine de traitement.

2- Coagulation et floculation

L'eau procède vers la chambre de mélange où il y a ajout d'alun liquide et de PASS 100 (*Poly-aluminum Silicate Sulphate*) pour la formation de floccs. Le dosage des coagulants/floculants est fonction de la turbidité de l'eau. Cette étape permet l'enlèvement des particules en suspension.

3- Décantation

Il y a injection de silice à l'entrée du décanteur et d'un peu de polymère LT-25 (polymère anionique) pour aider à la coagulation.

L'eau pénètre par le fond des décanteurs, puis s'achemine vers le haut en passant à travers des chicanes. Les floccs s'accumulent au fond en formant des boues concentrées qui seront évacuées vers la station d'épuration. À la surface des bassins de décantation, l'eau est recueillie par un réseau de goulottes puis est envoyée vers la prochaine étape de traitement.

4- Interozonation

L'eau circule dans une tour de contact où l'ozone est injecté sous pression. L'ozone permet l'oxydation des microorganismes et de diminuer les goûts et les odeurs.

5- Filtration biologique

Présence de trois filtres biologiques pour l'enlèvement de l'azote ammoniacal et des matières organiques. Il y a aussi de la chloration entre les filtres durant l'hiver, car si l'eau est froide, l'azote ammoniacal n'est pas retenu par les filtres.

Il y a ajout de chlore à la sortie des filtres, suivi d'un ajout de chaux hydratée avant que l'eau atteigne le réservoir d'eau potable.

Le lavage des filtres se fait une fois aux quatre jours avec de l'Oxynet. Après le lavage des filtres, il y a ajout de polymère LT-7995 (polymère cationique) à l'entrée des filtres.

De l'acide muriatique est utilisé pour le nettoyage des mélangeurs de chaux.

6- Post-Traitement

Le réservoir d'eau potable se divise en trois sections. Dans les sections 2 et 3, il y a ajout de pyrophosphate tétrabasique de sodium pour séquestrer le fer. À la sortie du réservoir, du phosphate de zinc est ajouté pour la protection des tuyaux du réseau d'aqueduc. Il y a aussi possibilité d'une post-chloration à la sortie du réservoir, avant l'ajout du phosphate de zinc.

2.2 Aires de protection des eaux exploitées

Selon le RPEP, des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée doivent être délimitées pour les prélèvements d'eau de surface effectués à des fins de consommation humaine. Ces aires sont définies à partir de la localisation du site de prélèvement et en fonction du milieu où est située la prise d'eau (lac, rivière, ruisseau, fleuve Saint-Laurent ou autre) et qui est déterminé par le MELCC. Le réservoir Beaudet est considéré comme un lac puisque ce type de milieu s'applique aussi aux étendues d'eau formées par une retenue d'eau (digue, barrage).

En vertu du RPEP, la prise d'eau de Victoriaville est de catégorie 1, soit un prélèvement d'eau effectué pour desservir le système d'aqueduc d'une municipalité alimentant plus de 500 personnes et au moins une résidence. Pour un prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 aménagé dans un lac, les aires de protection sont définies selon les limites décrites au tableau 2 suivant :

Tableau 2 : Limites des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée d'un site de prélèvement d'eau de surface dans un lac

Type de milieu	Aires de protection		
	Immédiate	Intermédiaire	Éloignée
Réservoir Beaudet (lac Bulstrode)	Rayon de 300 m autour du site de prélèvement (à l'intérieur de ce rayon, les eaux de surface, les tributaires et les bandes de terre de 10 m le long des berges constituent l'aire de protection)	Rayon de 3 km autour du site de prélèvement (à l'intérieur de ce rayon, les eaux de surface, les tributaires et les bandes de terre de 120 m le long des berges constituent l'aire de protection)	Le bassin versant du site de prélèvement et, le cas échéant, la portion de l'aire de protection intermédiaire située en aval du site de prélèvement (les eaux de surface et tout le territoire compris dans cette superficie)

Le plan de localisation des aires de protection de la prise d'eau de Victoriaville est illustré sur la figure 3 de l'annexe 1.

La localisation des aires de protection est basée sur les données provenant du cadre de référence hydrologique du Québec (CRHQ) du MELCC. Les bassins versants sont délimités en fonction de la couche « Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec » générée par le MELCC, mis à jour en 2019 et disponible sur le site de Données Québec.

Les limites de l'aire de protection immédiate comprennent une portion du réservoir Beaudet et une petite portion terrestre de la berge au nord de la route 122.

Les limites de l'aire de protection intermédiaire incluent toute la superficie du réservoir Beaudet (lac Bulstrode), ainsi qu'une portion des rivières L'Abbé et Bulstrode. La portion terrestre de l'aire de protection intermédiaire se trouve tout le tour du réservoir et comprend des secteurs commerciaux, résidentiels et agricoles, et même quelques bâtiments industriels.

Les limites de l'aire de protection éloignée correspondent à la portion en amont de la prise d'eau du bassin versant de la rivière Bulstrode. L'aire de protection éloignée a une superficie de 340,2 km². Les municipalités de Victoriaville, Princeville, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Sainte-Hélène-de-Chester et Sainte-Sophie-d'Halifax sont présentes dans la partie amont du bassin versant de la rivière Bulstrode. Cette rivière prend source près de la municipalité de Saint-Fortunat dans la MRC des Appalaches de la région administrative de Chaudière-Appalaches. Le sens d'écoulement régional de l'eau suit la direction nord, nord-ouest, puis prend une direction sud-ouest, suivant la rivière Bulstrode jusqu'au réservoir Beaudet. Après le barrage, la rivière méandre vers l'ouest et se jette dans la rivière Nicolet.

2.3 Niveaux de vulnérabilité des eaux exploitées

Le RPEP dresse une liste de six indicateurs de vulnérabilité à considérer pour déterminer la vulnérabilité globale d'un prélèvement d'eau de surface de catégorie 1. Les six indicateurs à considérer sont les suivants :

- A- La vulnérabilité physique du site de prélèvement
- B- La vulnérabilité aux microorganismes
- C- La vulnérabilité aux matières fertilisantes
- D- La vulnérabilité à la turbidité
- E- La vulnérabilité aux substances inorganiques
- F- La vulnérabilité aux substances organiques

Un niveau de vulnérabilité (élevé, moyen ou faible) est évalué pour chacun des six indicateurs selon les méthodes présentées à l'annexe IV du RPEP. Cette évaluation a été faite selon la méthodologie détaillée dans le Guide et repose en grande partie sur la connaissance précise et historique sur l'eau brute et l'eau distribuée dont disposent les responsables des prélèvements et des systèmes de distribution. Pour chaque indicateur, une méthode basée sur les registres des événements survenant dans la source d'approvisionnement et sur les résultats d'analyse exigés en vertu du RPEP est prévue. Des méthodes alternatives sont aussi détaillées advenant que les méthodes principales ne puissent pas être réalisées.

Il est à noter que les résultats d'analyses de l'eau distribuée proviennent d'échantillons d'eau prélevés dans le réseau de distribution. Par conséquent, il s'agit en fait d'un mélange de proportions inconnues variables dans le temps d'eau de surface et d'eau souterraine.

L'évaluation de la vulnérabilité des eaux exploitées par la ville de Victoriaville, pour chacun des indicateurs, est présentée aux sections suivantes.

2.3.1 Vulnérabilité physique du site de prélèvement

La vulnérabilité physique du site de prélèvement est effectuée selon la plus contraignante des deux méthodes suivantes :

- 1) Basée sur les données historiques des événements naturels ou d'origine anthropique ayant affecté l'intégrité physique du site de prélèvement, recueillies en vertu de l'article 22.0.4 du RQEP. Sont consignés dans les registres, notamment tous les événements naturels ou anthropiques ayant entraîné une pénurie d'eau, une obstruction ou un bris, et ce, depuis août 2014.
- 2) L'évaluation de la localisation du site de prélèvement et si l'endroit où se trouve le site de prélèvement constitue une source de préoccupation, basée sur des données actuelles ou des projections.

Selon les discussions et les informations fournies par la ville, aucun événement de pénurie d'eau, d'obstruction ou de bris au site de prélèvement d'eau de surface n'a été rapporté. Bien qu'il y ait une accumulation de sédiments dans le réservoir, celle-ci n'affecte pas directement la prise d'eau. Ainsi, selon la méthode 1, le niveau de vulnérabilité physique est faible.

En ce qui concerne la méthode 2, aucune pénurie d'eau n'a été enregistrée dans les cinq dernières années. De plus, aucun projet d'exploitation, développement ou aménagement pouvant augmenter de façon significative la demande en eau n'est prévu dans les prochaines années. Plus spécifiquement, aucun élément concernant la localisation des sites de prélèvement ne constitue une source de préoccupation actuellement et dans les prochaines années. Finalement, la présence de barrages tend à diminuer les effets anticipés des changements climatiques. Par contre, le fait que la prise d'eau se trouve aussi près du centre urbain pourrait être considéré comme non-optimal. Néanmoins, comme aucun événement n'a été signalé par la municipalité, la proximité avec la ville ne semble pas être préoccupante au point d'augmenter le niveau de vulnérabilité de cet indicateur. Pour toutes ces raisons, selon la méthode 2, la vulnérabilité physique du site est considérée comme faible.

En compilant les résultats des méthodes 1 et 2 et en tenant compte de la méthode la plus contraignante, le niveau de vulnérabilité physique est **faible**.

2.3.2 Vulnérabilité aux microorganismes

La vulnérabilité des eaux aux microorganismes est évaluée selon la méthode suivante :

- 1) Basée sur les résultats d'analyses des dénombrements de bactéries *E. coli* des échantillons d'eau brute prélevés et compilés sur une période consécutive de 5 ans, en vertu de l'article 22.0.1 du RQEP.

Si les résultats d'analyses nommés précédemment ne sont pas disponibles, une méthode alternative a été déterminée. Ainsi, la vulnérabilité des eaux aux micro-organismes est évaluée selon la méthode alternative suivante :

- 2) L'évaluation de la localisation du site de prélèvement et si les activités anthropiques sont susceptibles de rejeter des microorganismes pathogènes ou indicateurs d'une contamination d'origine fécale dans le cours d'eau.

Les résultats des suivis de bactéries *E. coli* effectués dans l'eau brute étaient disponibles pour la période de janvier 2015 à décembre 2019. La méthode 1 a donc pu être appliquée. La compilation a donné une valeur médiane de 195 UFC/100 ml et une valeur de 95^e percentile de 1300 UFC/100 ml. Selon les critères présentés dans le Guide, lorsque la médiane est supérieure à 150 UFC/100 ml ou que le 95^e percentile est supérieur à 1500 UFC/100 ml, le niveau de vulnérabilité est qualifié d'élevé. Ainsi, puisque l'un de ces critères est respecté, la vulnérabilité aux microorganismes des eaux exploitées est **élevée**.

2.3.3 Vulnérabilité aux matières fertilisantes

L'évaluation de la vulnérabilité aux matières fertilisantes est effectuée selon deux méthodes qui doivent être utilisées de façon complémentaire et le niveau de vulnérabilité à retenir est le plus élevé des deux obtenus. Ainsi le niveau de vulnérabilité est évalué selon la plus contraignante des deux méthodes suivantes :

- 1) Basée sur les résultats d'analyses des mesures de phosphore total des échantillons d'eau brute prélevés et compilés sur une période consécutive de 5 ans, en vertu de l'article 22.0.2 du RQEP.
- 2) Basée sur les données historiques des événements relativement aux proliférations de cyanobactéries, d'algues ou de plantes aquatiques ou aux hausses d'azote ammoniacal répertoriées en vertu de l'article 22.0.4 du RQEP dans un cours d'eau, et ce, sur une période consécutive de cinq ans.

De plus, une troisième méthode, alternative, peut être utilisée pour l'évaluation de la vulnérabilité aux matières fertilisantes, si l'utilisation des deux premières méthodes n'est pas possible :

- 3) Évaluation par un professionnel en fonction de l'impact potentiel des activités anthropiques répertoriées dans l'aire de protection éloignée en lien avec l'apport de matières fertilisantes.

Pour les matières fertilisantes, les résultats d'analyses chimiques étaient disponibles pour la période de mai 2015 à octobre 2019, donc la méthode 1 a pu être appliquée. La compilation des résultats démontre que la concentration moyenne de phosphore est de 62,5 µg/L. Selon les critères présentés dans le Guide, lorsque la concentration est supérieure à 20 µg/L, le niveau de vulnérabilité doit être considéré comme élevé.

La méthode 2, qui est basée sur un historique des événements associés aux proliférations de cyanobactéries, d'algues ou de plantes aquatiques ou aux hausses d'azote ammoniacal, est applicable. Selon les informations obtenues, un seul événement, soit la prolifération de macrophytes, a été observé. Par conséquent, le niveau de vulnérabilité est noté comme étant faible.

En tenant compte des méthodes 1 et 2, le niveau de vulnérabilité aux matières fertilisantes des eaux exploitées est donc **élevé**.

2.3.4 Vulnérabilité à la turbidité

La vulnérabilité des eaux à la turbidité est évaluée selon la méthode suivante :

- 1) Basée sur les résultats d'analyses des mesures de variation de la turbidité des échantillons d'eau brute prélevés et compilés sur une période consécutive de 5 ans, en vertu du 2^e alinéa de l'article 22.0.2 du RQEP.

Si les résultats d'analyses nommés précédemment ne sont pas disponibles, une méthode alternative a été déterminée. Ainsi, la vulnérabilité des eaux à la turbidité est évaluée selon la méthode alternative suivante :

- 2) L'évaluation de l'impact potentiel des caractéristiques naturelles du bassin versant en amont de la prise d'eau et des activités anthropiques qui s'y exercent sur les variations de la turbidité des eaux prélevées.

Les résultats de turbidité aux quatre heures ont été fournis pour les années 2015 à 2019. La méthode 1 a donc pu être appliquée. La compilation de résultats a montré que le 99^e percentile de turbidité indiquait une valeur de 114,81 UTN. Selon cette méthode, si le résultat est supérieur à 100 UTN, le niveau de vulnérabilité est élevé, autrement, il est considéré comme faible.

Ainsi, puisque le résultat du 99^e percentile est supérieur à 100 UTN, le niveau de vulnérabilité à la turbidité est qualifié d'**élevé**.

2.3.5 Vulnérabilité aux substances inorganiques

La vulnérabilité des eaux aux substances inorganiques est évaluée en fonction de la méthode suivante :

- 1) Basée sur les résultats d'analyses des mesures des 11 substances inorganiques des échantillons d'eau distribuée associés à la prise d'eau, prélevés et compilés sur une période consécutive de cinq ans, en vertu de l'article 14 du RQEP.

Si les résultats d'analyses nommés précédemment ne sont pas disponibles, une méthode alternative a été déterminée. Ainsi, la vulnérabilité des eaux aux substances inorganiques est évaluée selon la méthode alternative suivante :

- 2) Le pourcentage de la superficie terrestre de l'aire de protection intermédiaire (bandes de terre de 120 m) qui est utilisée par les secteurs d'activités industrielles, commerciales et agricoles permet d'évaluer la vulnérabilité des eaux.

Presque tous les résultats d'analyses pour les substances inorganiques ont été fournis pour les années entre 2015 à 2019. La compilation de résultats a montré que tous les résultats étaient en dessous de 20 % de la norme applicable pour chaque substance. Il s'agit du critère à respecter pour avoir un niveau de vulnérabilité faible. Ainsi, malgré la présence de ses activités anthropiques, les résultats d'analyses chimiques tendent à montrer que leur impact est pour l'instant faible, mais que la source d'eau reste vulnérable. Selon la première méthode, le niveau de vulnérabilité aux substances inorganiques est faible.

Néanmoins, comme les échantillons d'eau prélevés sont constitués d'un mélange d'eau souterraine et de surface, l'utilisation de la méthode 1 a été faite à titre indicatif, puisque ces résultats ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau de surface.

La méthode 2 est basée sur le calcul des pourcentages de la superficie terrestre de l'aire de protection intermédiaire utilisé par les secteurs d'activités agricoles, commerciales et industrielles. Nous avons extrait les occupations du sol provenant de la base de données *Cartographie de l'occupation du sol des Basses-Terres du Saint-Laurent* consultée sur Données Québec qui couvre la superficie de l'aire intermédiaire. Nous avons donc calculé le pourcentage des catégories d'occupation, puis validé les chiffres avec les images satellitaires du secteur :

- Friche/arbustif : 9,2 %
- Milieu agricole : 7,6 %
- Milieu anthropique (zone bâtie) : 43,2 %
- Milieu anthropique (route et emprise) : 9,2 %
- Milieu boisé : 30,7 %

Selon la seconde méthode, le pourcentage de superficie utilisé par les secteurs industriels, commerciaux ou agricoles représentent environ 60 % de la superficie totale de l'aire de protection intermédiaire, en tenant compte des occupations « milieu agricole », « milieu anthropique (zone bâtie) » et « milieu anthropique (route et emprise) ». Toutefois, comme l'occupation « milieu anthropique (zone bâtie) » représente à la fois les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, il apparaît que le pourcentage est plus élevé que la réalité. Ainsi, nous avons jugé que le pourcentage de superficie utilisé par les secteurs industriels, commerciaux ou agricoles se situe entre 20 % et 50 %. Le niveau de vulnérabilité selon la méthode 2 est donc moyen.

Conséquemment, en prenant le résultat de la méthode 2, le niveau de vulnérabilité du site de prélèvement aux substances organiques est **moyen**, puisque le pourcentage des secteurs d'activités visées se situe entre 20 % et 50 %.

2.3.6 Vulnérabilité aux substances organiques

La vulnérabilité des eaux aux substances organiques est évaluée selon la méthode suivante :

- 1) Basée sur les résultats d'analyses des substances organiques (16 pesticides et autres substances organiques) des échantillons d'eau distribuée associés à la prise d'eau, prélevés et compilés sur une période consécutive de cinq ans, en vertu de l'article 19 du RQEP. À noter que les systèmes de distribution desservant moins de 5 000 personnes ne sont pas assujettis au suivi régulier des substances organiques dans l'eau distribuée.

Si les résultats d'analyses nommés précédemment ne sont pas disponibles, une méthode alternative a été déterminée. Ainsi, la vulnérabilité des eaux aux substances organiques est évaluée selon la méthode alternative suivante :

- 2) Le pourcentage de la superficie terrestre (bandes de terre de 120 m) de l'aire de protection intermédiaire qui est utilisée par les secteurs d'activités industrielles, commerciales et agricoles permet d'évaluer la vulnérabilité des eaux.

Tel que l'indique l'article 19 du RQEP, dans le cas où les analyses des échantillons d'eau prélevés pour des fins de contrôle des pesticides et autres substances organiques montrent que la concentration de chacune des substances n'est pas supérieure à 20 % de la concentration maximale prévue à chacune d'elles par l'annexe 1, le responsable de ce système de distribution n'est tenu de procéder ou de faire procéder à ces prélèvements qu'une fois tous les trois ans, tant que la concentration de chacune de ces substances se maintient à ce niveau.

Puisque les résultats d'analyses chimiques d'échantillon d'eau prélevé pour des fins de contrôle des pesticides et autres substances organiques ont été fournis par la ville et que les résultats se situent sous le seuil de 80% en 2016 et en 2019, le niveau de vulnérabilité pour la première méthode est faible. Bien que les données ne soient pas disponibles pour les dernières années consécutives, la ville respecte les

conditions du RQEP. Néanmoins, comme les échantillons d'eau prélevés sont constitués d'un mélange d'eau souterraine et de surface, l'utilisation de la méthode 1 a été faite à titre indicatif, puisque ces résultats ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau de surface.

La méthode 2 est basée sur le calcul des pourcentages de la superficie terrestre de l'aire de protection intermédiaire utilisé par les secteurs d'activités agricoles, commerciales et industrielles, tel que détaillée dans la section précédente. Le niveau de vulnérabilité selon la méthode 2 est donc moyen.

Conséquemment, en prenant le résultat de la méthode 2, le niveau de vulnérabilité du site de prélèvement aux substances organiques est **moyen**, puisque le pourcentage des secteurs d'activités visées se situe entre 20 % et 50 %.

2.3.7 Bilan de la vulnérabilité des eaux

Le tableau 3 présente l'évaluation globale de la vulnérabilité du site de prélèvement comme source d'eau potable. Globalement, la prise d'eau située dans le réservoir Beudet est vulnérable à différents risques de contamination. En effet, l'indicateur A (physique) a obtenu un niveau de vulnérabilité faible, les indicateurs E et F (substances inorganiques et organiques), alors que les indicateurs B, C et D (microorganismes, matières fertilisantes et turbidité) sont considérés comme élevé.

Tableau 3 : Niveau de vulnérabilité des eaux exploitées pour le prélèvement

Nom de l'indicateur évalué	Méthode	Niveau de vulnérabilité obtenu	Justification du résultat
A (physique)	1 et 2	Faible	Aucun évènement enregistré ayant engendré une pénurie d'eau ou une obstruction au site de prélèvement et aucune préoccupation concernant la localisation du prélèvement.
B (microorganismes)	1	Élevé	Selon la méthode 1, les résultats de la concentration en <i>E. coli</i> pour les cinq dernières années donnent une médiane de 195 UFC/100 ml et une valeur de 95 ^e percentile de 1300 UFC/100 ml.
C (matières fertilisantes)	1	Élevé	Selon la méthode 1, les résultats d'analyse indiquent que la concentration moyenne de phosphore total obtenue des échantillons d'eau brute entre 2015 et 2019 inclusivement est de 62,5 µg/L, soit au-dessus de 20 µg/L.
	2	Faible	Selon les informations obtenues pour la méthode 2, une prolifération de cyanobactéries ou hausse d'azote ammoniacal a été observée.
D (turbidité)	2	Élevé	Le résultat du 99 ^e percentile est de 114,81 UTN. Cette valeur est supérieure au seuil de 100 UTN décrit dans le <i>Guide</i> .

Nom de l'indicateur évalué	Méthode	Niveau de vulnérabilité obtenu	Justification du résultat
E(subst. inorg.)	1	Faible	La compilation de résultats a montré que tous les résultats étaient en dessous de 20 % de la norme applicable pour chaque substance,
	2	Moyen	Le pourcentage d'activités industrielles, commerciales ou agricoles se situe entre 20 % et 50 % de la portion terrestre de l'aire intermédiaire.
F (subst. org.)	1	Faible	Le suivi aux trois ans donne des valeurs dont la concentration n'est pas supérieure à 20 % de la concentration maximale prévue à chacune d'elles par l'annexe 1.
	2	Moyen	Le pourcentage d'activités industrielles, commerciales ou agricoles se situe entre 20 % et 50 % de la portion terrestre de l'aire intermédiaire.

3.0 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LA QUALITÉ OU LA QUANTITÉ DES EAUX EXPLOITÉES

3.1 Inventaire des activités anthropiques

L'inventaire des activités anthropiques susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées a été réalisé notamment en consultant les informations fournies par Victoriaville et le schéma d'aménagement des MRC d'Arthabaska, de L'Érable et des Appalaches. Le plan directeur de l'eau de l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet et les images satellitaires provenant de Google Earth ont également été consultés. De plus, la liste des banques de données consultées pour la réalisation des inventaires est placée à l'annexe 6.

Les activités anthropiques répertoriées dans les aires de protection immédiate et intermédiaire des eaux exploitées sont localisées sur la figure 2. Elles ont également été compilées sommairement au tableau 4 de la page suivante. Le tableau inclut également les activités anthropiques de l'aire de protection éloignée pouvant potentiellement affecter la qualité ou la quantité de l'eau, et ce, malgré la distance. Considérant la grande superficie de l'aire de protection éloignée, seules les activités anthropiques représentant une source de pollution importante ont été inventoriées en utilisant la méthodologie exigée par le *Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec*.

L'inventaire complet des activités anthropiques comprenant l'évaluation des menaces qu'elles représentent se trouve à l'annexe 4 du présent rapport. L'évaluation du potentiel de risque des activités qui rejettent, ou qui sont susceptibles de rejeter des contaminants pouvant affecter les eaux exploitées, a été réalisée selon la méthodologie établie par le MELCC et décrite dans le Guide.

Tableau 4 - Inventaire des activités anthropiques

Nom et description de l'activité anthropique	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Transport routier (routes municipales et boulevards)	Immédiate	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs et hydrocarbures pétroliers	Très élevé
	Intermédiaire		Moyen
Ouvrage de surverse	Intermédiaire	Microorganismes, subst. inorganiques (nitrites/nitrates) et subst. organiques (pesticides) et autres subst. Inorganiques et organiques	Très élevé
Quartiers résidentiels et plusieurs habitations non desservies par le réseau d'égout	Intermédiaire	Microorganismes	Élevé
		Fertilisants, substances inorganiques (nitrite/nitrate)	Élevé
Ferme laitière	Intermédiaire	Microorganismes	Élevé
		Fertilisants, subst. inorganiques (nitrites/nitrates) et subst. organiques (pesticides)	
Entreprises d'excavation	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers	Moyen
Manufacture de tableaux d'écriture et d'affichage	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Élevé
Usine de transformation de produits agroalimentaires	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Élevé
Industrie de sels	Intermédiaire	Sels de voirie, abrasifs, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Élevé
Distributeur de gaz industriel et de produits de soudage	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Moyen
Atelier de débossage	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers	Moyen
Réseau de distribution d'Énergir	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Moyen
Usine de fabrication de barrière d'eau	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Élevé
Usine de transformation du métal	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Élevé

Nom et description de l'activité anthropique	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Terrains contaminés	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Faible
Usine de peinture et vernis	Éloignée	Substances organiques (COV) et substances inorganiques (métaux)	Moyen
Garages mécaniques (dans un rayon de 3 km seulement)	Éloignée	Hydrocarbures pétroliers	Faible
Parcs industriels de Victoriaville et de Princeville	Éloignée	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Moyen
Aéroport	Éloignée	Hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (nitrites/nitrates) et substances organiques (pesticides)	Moyen
		Sels de voirie/abrasifs	Moyen
Plusieurs fermes d'élevage (principalement des fermes laitières, mais aussi autres productions)	Éloignée	Microorganismes	Moyen
		Fertilisants, substances inorganiques (nitrite/nitrate) et organiques (pesticides)	
Plusieurs champs en culture et en pâturages	Éloignée	Microorganismes	Moyen
		Fertilisants, substances inorganiques (nitrite/nitrate) et organiques (pesticides)	
Plusieurs quartiers résidentiels et plusieurs habitations non desservis par le réseau d'égout	Éloignée	Microorganismes	Moyen
		Fertilisants, substances inorganiques (nitrite/nitrate)	
Transport routier (routes 116, 122, 162, 263, etc. et routes municipales)	Éloignée	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs et hydrocarbures pétroliers	Faible
Transport routier (chemins de ferme et routes forestières)	Éloignée	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs et hydrocarbures pétroliers	Très faible
Club de golf	Éloignée	Fertilisants, substances inorganiques (nitrite/nitrate) et organiques (pesticides)	Moyen
Chemin de motoneige	Éloignée	Hydrocarbures pétroliers et matières en suspension (turbidité)	Faible

Nom et description de l'activité anthropique	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Exploitation minière	Éloignée	Matières en suspension (turbidité), substances organiques (COV), substances inorganiques (métaux) et hydrocarbures pétroliers	Moyen
Station-service	Éloignée	Substances organiques (COV), substances inorganiques (métaux) et hydrocarbures pétroliers	Faible
Terrains contaminés	Éloignée	Substances organiques (COV), substances inorganiques (métaux) et hydrocarbures pétroliers	Très faible
Écocentre	Éloignée	Substances organiques (COV) et substances inorganiques (métaux)	Très faible
Entreprises d'excavation	Éloignée	Substances organiques (COV) et substances inorganiques (métaux)	Très faible
Fonderie	Éloignée	Substances organiques (COV) et substances inorganiques (métaux)	Très faible
Industrie de béton	Éloignée	Substances organiques (COV) et substances inorganiques (métaux)	Très faible
Laboratoire	Éloignée	Substances organiques (COV) et substances inorganiques (métaux)	Très faible
Réseau d'alimentation de gaz	Éloignée	Substances organiques (COV), substances inorganiques (métaux) et hydrocarbures pétroliers	Très faible
Entrepreneur général	Éloignée	Sels de voirie, abrasifs, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Faible

Le potentiel de risque associé aux activités anthropiques présentes dans les aires de protection des eaux exploitées varie de très faible à élevé.

3.1.1 Activités avec potentiel de risque élevé et très élevé

Deux activités ont obtenu un potentiel de risque très élevé. La première activité est le transport routier sur la route 122 (boulevard Pierre-Roux Est) lorsqu'il se trouve dans l'aire de protection immédiate. La gravité évaluée à catastrophique justifie le potentiel de risque très élevé. L'ouvrage de surverse qui se trouve au bout du boulevard de la Bonaventure, dans la rivière L'Abbé, est la seconde activité avec un potentiel de risque très élevé. Cet ouvrage est localisé dans l'aire de protection intermédiaire et représente un risque de contamination en microorganismes, fertilisants, nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques dont la fréquence de libération est évaluée à très fréquent.

Quelques activités avec un potentiel de risque élevé ont été inventoriées dans l'aire de protection intermédiaire. Le potentiel de risque considéré comme élevé pour ces activités s'explique à la fois par la gravité des conséquences (entre grave et sérieuse) et la fréquence de libération des contaminants (entre fréquent et très fréquent).

Parmi ces activités, on retrouve quelques activités industrielles, comme une manufacture de tableaux d'écriture et d'affichage, une usine de transformation d'aliments et de produits agroalimentaires, une industrie de sels, fabrication de barrière d'eau contre les inondations, ainsi qu'une usine de transformation du métal. Celles-ci se trouvent principalement du côté sud ou sud-est du réservoir Beaudet. Ces activités représentent un risque de contamination en substances organiques (COV), inorganiques (métaux) et hydrocarbures pétroliers.

De plus, deux activités représentant un risque de contamination en microorganismes, fertilisants, substances inorganiques (nitrites/nitrates) et substances organiques (pesticides) ont obtenu un potentiel de risque élevé. En effet, la présence de bâtiments résidentiels situés au nord du réservoir Beaudet, qui ne sont pas desservis par le réseau d'égout et donc qui sont équipés d'installations septiques individuelles, ainsi qu'une ferme laitière dans le même secteur, sont considérés comme étant susceptibles de libérer des contaminants fréquemment et dont la gravité est évaluée à grave.

3.1.2 Autres activités

Toutes les autres activités identifiées dans les différentes aires de protection ont obtenu un potentiel de risque de très faible à moyen. Les contaminants varient en fonction des activités.

3.2 Inventaire des évènements potentiels

L'inventaire des évènements potentiels susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées a été effectué en fonction des activités anthropiques présentes dans les aires de protection du puits. Les évènements identifiés ont été sommairement compilés au tableau 5 de la page suivante et présentés à la figure 2 de l'annexe 1. L'inventaire exhaustif des évènements potentiels comprenant l'évaluation des menaces qu'elles représentent se trouve à l'annexe 4 du présent rapport.

Tout comme pour l'inventaire des activités anthropiques, l'évaluation du potentiel de risque des évènements potentiels, pouvant subvenir sur le territoire à l'étude, a été réalisée selon la méthodologie établie par le MELCC et décrite dans le Guide.

Tableau 5 : Inventaire des événements potentiels et de l'évaluation des menaces qu'ils représentent

Évènement potentiel	Activité associée à l'évènement potentiel	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Transport routier	Immédiate	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs et hydrocarbures pétroliers	Élevé
		Intermédiaire		Moyen
		Éloignée		Faible
Déversement de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides	Agriculture	Intermédiaire	Microorganismes	Moyen
			Fertilisants, substances inorganiques (nitrites/nitrates) et substances organiques (pesticides)	Moyen
		Éloignée	Microorganismes	Faible
			Fertilisants, substances inorganiques (nitrites/nitrates) et substances (pesticides)	Faible
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Activités commerciales diverses	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Moyen
		Éloignée		Faible
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux) ou toutes autres substances chimiques	Activités industrielles diverses et parcs industriels	Intermédiaire	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Moyen
		Éloignée		Faible
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et de sels	Industrie de sels	Intermédiaire	Sels et autres substances et hydrocarbures pétroliers	Moyen
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Sentier de motoneige	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers	Moyen
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques et organiques	Réseau de distribution d'Énergir (gazoduc)	Intermédiaire	Substances organiques et inorganiques, hydrocarbures pétroliers	Moyen

Évènement potentiel	Activité associée à l'évènement potentiel	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Bris de la station de pompage et arrêt du pompage de l'eau à la prise d'eau	Station de pompage	Immédiate	Matières en suspension (turbidité) et hydrocarbures pétroliers	Moyen
Déversement de produits chimiques ou de produits pétroliers à l'usine d'eau potable Hamel	Usine d'eau potable Hamel	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers et substances organiques (COV)	Faible
Rupture de barrage	Barrage	Intermédiaire	Pénurie d'eau	Moyen
Écrasement d'avion	Aéroport	Éloignée	Hydrocarbures pétroliers, subst. inorganiques (métaux) et subst. organiques (COV)	Très faible
Feux de forêt	Forêts et érablières	Éloignée	Matières en suspension (turbidité)	Très faible
Contamination du sol et déversement accidentel de substances organiques (COV), inorganiques (métaux) et d'hydrocarbures pétroliers	Centre de disposition des matières diverses	Éloignée	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Très faible
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et ruissellement des eaux chargées en sels de voirie (chlorures), substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Extraction minière	Éloignée	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Très faible
Présence d'animaux sauvages et d'animaux morts	Naturelle	Immédiate	Microorganismes et substances inorganiques (nitrites/nitrates)	Très élevé
		Intermédiaire		Élevé

Le potentiel de risque associé à ces évènements varie entre très faible et très élevé et fluctue en fonction de l'aire de protection où ces évènements surviendraient. Les évènements potentiels identifiés et susceptibles d'affecter la qualité de l'eau exploitée sont principalement associés aux déversements pouvant générer un apport d'eaux contaminées par des hydrocarbures pétroliers, des substances organiques (COV ou pesticides), des substances inorganiques (métaux ou nitrite et nitrate), de fertilisants, des matières en suspension et le ruissellement des eaux chargées en sels de voirie (chlorures) provenant du transport routier.

Il faut évidemment noter que la gravité dépend de la quantité de matières déversées dans la rivière et de l'ampleur de l'évènement comme tel.

3.3 Inventaire des affectations du territoire

L'inventaire des affectations du territoire susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées a été effectué dans les aires immédiate et intermédiaire à partir du règlement de zonage, du plan de zonage et de la grille de spécifications de la ville de Victoriaville (provenant du règlement n°620-2004, mis à jour le 18 août 2016). Ce dernier rejoint les objectifs des grandes orientations de l'aménagement du territoire du schéma d'aménagement des MRC d'Arthabaska. Les schémas d'aménagement des MRC de L'Érable et des Appalaches ont également été consultés, puisque leur territoire couvre une portion de l'aire de protection éloignée. Par ailleurs, pour l'aire éloignée, l'inventaire a été réalisé à partir des affectations du territoire des MRC nommés précédemment.

Les affectations du territoire et les activités permises présentant un risque pour la qualité ou la quantité de l'eau exploitée sont compilées au tableau A8-4 de l'annexe 4. Les grilles des usages couvrant les aires de protection immédiate et intermédiaire sont présentées à la figure 3.

Tout d'abord, la lettre suivant le numéro de la zone indique la vocation principale de la zone :

- L : Loisir et culture
- R : Résidentiel
- Ar : Agro-résidentielle
- A : Agricole
- C : Commerce et service.
- I : Industrie

L'aire de protection immédiate se trouve dans la zone 603L (affectation Loisir), dans laquelle il n'y a qu'un seul usage permis selon le zonage et il s'agit de loisir extérieur léger.

Les zones de l'aire de protection intermédiaire, en plus de la zone 603L, sont les zones suivantes : 612R, 614R, 615R, 616R, 617R, 618R, 621R, 622R, 1504R, 301L, 611L, 613L, 620L, 1520AR, 1523A, 1524AR, 1525Ar, 1526Ar 1527A, 1502C, 1503C, 605I, 625I, 626I, 628I et 1501I.

Pour commencer, les zones 612R, 614R, 615R, 616R, 617R, 618R, 621R, 622R et 1504R permettent l'usage habitation. Quelques commerces comme la vente au détail, les produits divers ou les produits de l'alimentation/accommodation ou les services personnels sont aussi autorisés dans certaines catégories du zonage.

Pour les zones 301L, 611L, 613L et 620L, l'usage permis est le loisir extérieur léger. Un seul autre usage est permis et il s'agit des services gouvernementaux.

Pour les zones 1520AR, 1523A, 1524AR, 1525Ar, 1526Ar et 1527A, les usages permis sont l'unifamiliale isolée ainsi que l'exploitation agricole primaire, tels que la culture, l'élevage, la sylviculture, la pisciculture et les activités connexes à l'agriculture.

Pour les zones 1502C et 1503C, le principal usage permis est commercial, comme la vente au détail de produits divers ou de produits d'alimentation/accommodation et des postes d'essence. Des services professionnels et d'affaires, personnels, gouvernementaux, de restauration et d'hébergement peuvent aussi être autorisés, ainsi que le loisir intérieur.

Du côté des zones 605I, 625I, 626I, 628I et 1501I, l'usage permis est principalement réservé pour l'industriel. Ces zones contiennent le plus grand nombre d'usage permis. Parmi celles-ci, il y a les stationnements et les infrastructures de services publics, des commerces de vente au détail en produit divers, automobile et embarcations ou machinerie et des postes d'essence. De plus, des services professionnels et d'affaires, gouvernemental ou de restauration sont aussi autorisés. Enfin, pour les usages divers, il y a les garderies, les centres de la petite enfance, les établissements d'enseignement préscolaire, les studios de santé, les constructeurs et entrepreneurs généraux et spécialisés, ainsi que le loisir extérieur léger.

Globalement, les principales activités représentant un risque de contamination en microorganismes, en matières fertilisantes (phosphore), en nitrites/nitrates et en matières en suspension provenant des zones « Habitation », « commerce », « service », et « loisir et culture » sont reliées à la présence d'installations septiques individuelles. De plus, quelques activités permises, principalement dans les zones « commerce », « transport et services publics » et « Industrie » peuvent représenter un risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et substances organiques (COV) et inorganiques (métaux). Certaines activités provenant des zones « exploitation primaire » peuvent représenter un risque de contamination avec les microorganismes, les matières fertilisantes (phosphore), les substances inorganiques (nitrites et nitrates), les substances organiques (pesticides), une augmentation de la turbidité et une grande utilisation d'eau.

Selon les affectations provenant des schémas d'aménagement des différentes MRC, l'aire de protection éloignée est faiblement occupée par les affectations aéroportuaires, urbaines et industrielles de Victoriaville et de Princeville. Elles ne représentent que 4,61 % du territoire. Le secteur agricole représente environ 61 % de la superficie du territoire, alors que l'affectation agroforestière compose 33,5 % de la zone à l'étude du bassin versant de la rivière Bulstrode.

Les deux catégories pouvant représenter un risque considérable pour la qualité des eaux exploitées sont celles englobant les activités agricoles et industrielles puisque plusieurs activités susceptibles d'émettre des contaminants y sont autorisées.

De manière générale, l'ampleur du risque dépend notamment de l'envergure et du type des activités exercées, de leur localisation, des pratiques utilisées et de la présence de réseaux d'égouts.

4.0 IDENTIFICATION DES PROBLÈMES AVÉRÉS ET DES CAUSES PROBABLES

Les causes naturelles ou anthropiques des problèmes associés aux indicateurs dont le niveau de vulnérabilité est moyen ou élevé doivent être identifiées. C'est le cas pour les indicateurs B, C, D, E et F. Les problèmes avérés et leurs causes probables sont compilés au tableau 6 suivant :

Tableau 6 : Identification des causes probables des problèmes avérés soulevés par les indicateurs de vulnérabilité ayant un niveau moyen ou élevé

Identification du problème avéré	Indicateur de vulnérabilité auquel ce problème est associé	Type de cause	Description de la cause	Aire de protection où est située la cause
Risque de contamination aux microorganismes	B (microorganisme)	Naturelle	La présence d'animaux sauvages en grande quantité (notamment les oiseaux). Ceux-ci peuvent contribuer à augmenter les concentrations de microorganismes par le biais des fientes et/ou de morts	Immédiate et intermédiaire
Risque de contamination aux microorganismes	B (microorganisme)	Anthropique	La présence de plusieurs activités anthropiques pouvant rejeter des matières riches en microorganismes dans la rivière Bulstrode et les tributaires (principalement l'agriculture (élevages et champs) et les installations septiques individuelles)	Intermédiaire et éloignée
Risque de contamination de matières fertilisantes	C (matières fertilisantes)	Anthropique	La présence de plusieurs activités anthropiques pouvant rejeter des matières fertilisantes dans la rivière Bulstrode et les tributaires (principalement l'agriculture (élevage et champ), les exploitations forestières, les installations septiques individuelles et le terrain de golf)	Intermédiaire et éloignée
Risque de turbidité élevée	D (turbidité)	Anthropique	La présence de plusieurs activités anthropiques pouvant rejeter des matières en suspension dans la rivière Bulstrode et les tributaires (principalement les infrastructures routières, les exploitations forestières, les parcs industriels et les extractions minières)	Intermédiaire et éloignée

Identification du problème avéré	Indicateur de vulnérabilité auquel ce problème est associé	Type de cause	Description de la cause	Aire de protection où est située la cause
Risque de contamination aux substances inorganiques et organiques	E et F (substances inorganiques et organiques)	Anthropique	Le pourcentage des occupations du sol (industrielles, commerciales ou agricoles) provenant de la base de données <i>Cartographie de l'occupation du sol des Basses-Terres</i> du Saint-Laurent consultée qui couvre la superficie terrestre de l'aire intermédiaire se situe entre 20% et 50%. Ainsi, il est possible qu'une grande proportion de la superficie près de la prise d'eau dans le réservoir pourrait être utilisée pour des activités agricoles, commerciales ou industrielles, et augmenter les concentrations des substances inorganiques et organiques.	Intermédiaire et éloignée

Tel que décrit dans les sections précédentes, les résultats d'analyses chimiques pour l'indice de microorganismes, de matières fertilisantes, de turbidité et de substances inorganiques et organiques obtenus ont tous été compilés. La compilation de ces résultats a montré que des concentrations pouvaient être supérieures à certains critères applicables pour les microorganismes et les matières fertilisantes, au cours des cinq dernières années. En ce qui concerne la turbidité, le niveau de vulnérabilité obtenu est élevé puisque le résultat d'analyse du 99^e percentile est supérieur à 100 UTN.

Comme le présente le tableau précédent, les possibles sources de vulnérabilité de l'eau seraient reliées à la présence de plusieurs activités anthropiques à l'intérieur des aires de protection intermédiaire et éloignée. Les inventaires des activités anthropiques, des événements potentiels et des affectations du territoire montrent tous une certaine vulnérabilité de la source d'eau potable face aux activités anthropiques exercées et/ou autorisées dans les différentes aires de protection. L'exercice de calcul de pourcentage de la superficie terrestre occupée ou pouvant être occupée par des activités commerciales, industrielles et agricoles a également démontré qu'il y a un risque de contamination des substances inorganiques et organiques. Les résultats d'analyses de l'eau distribuée proviennent d'échantillons d'eau prélevés dans le réseau de distribution. Par conséquent, il s'agit en fait d'un mélange de proportions inconnues variables dans le temps d'eau de surface et d'eau souterraine. Ainsi, bien que les résultats aient démontré aucun dépassement au cours des cinq dernières années, il n'est pas possible d'affirmer que les activités n'ont aucun impact sur la qualité de l'eau à la prise dans le réservoir.

De plus, la présence d'animaux sauvages en grande quantité (notamment les oiseaux) pourrait contribuer à augmenter les concentrations de microorganismes par le biais des fientes et/ou de morts. La compilation des résultats des analyses chimiques des cinq dernières années a montré qu'actuellement, les activités anthropiques présentes ont un effet sur la qualité de l'eau, puisque les microorganismes (E. Coli), les matières fertilisantes (phosphore total) et la turbidité ont tous obtenu un niveau de vulnérabilité élevé.

5.0 INFORMATIONS MANQUANTES

La liste des informations manquantes pertinentes à la réalisation de l'étude de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface de la ville de Victoriaville est la suivante :

- Numéro et certificat de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère pour ce site;
- Schéma (vue en coupe) du site de prélèvement.

6.0 RECOMMANDATIONS

Le MELCC a mandaté les municipalités à compléter la présente étude, afin qu'elles soient outillées pour l'élaboration de son plan de mesures d'urgence et son plan de protection qui seront exigés. Ainsi, l'analyse et l'interprétation des informations traitées dans cette première analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface de la ville de Victoriaville amènent à faire les recommandations suivantes :

Activités anthropiques

- Obtenir les données concernant les installations septiques par municipalité et créer un inventaire des installations septiques non conformes. De plus, favoriser, en collaboration avec les autres municipalités, des programmes de vidange de fosses septiques gérés par la MRC et/ou les différentes municipalités;
- Réaliser des inspections régulières le long du cours d'eau, principalement dans l'aire immédiate et intermédiaire, afin de prévenir l'érosion excessive;
- Veiller au bon respect des pratiques agricoles avec les différents acteurs impliqués (bandes riveraines, pratiques d'épandage, pratiques de stockage, etc.);
- Collaborer avec les différents intervenants responsables de l'entretien des routes (MTQ, municipalités, industries agro-alimentaires) afin de favoriser les meilleures techniques d'entretien routier (entretien des fossés routiers, construction et réparation de ponceaux, etc.);
- Limiter les activités anthropiques dans l'aire de protection immédiate de la prise d'eau municipale.

Recommandations générales

- Porter une attention particulière aux activités permises dans les règlements de zonage à l'intérieur des différentes aires de protection et autoriser uniquement les projets qui ne porteront pas préjudice à la qualité ou la quantité d'eau exploitée par la municipalité;
- Compiler les résultats d'analyses des contrôles périodiques dans un fichier Excel afin de faciliter le suivi des paramètres affectant ou ayant affecté la qualité des eaux exploitées;
- Tenir le registre des événements adéquatement conformément à l'art. 22.0.4 du RQEP;

- Sensibiliser les propriétaires de lots, par le biais d'une lettre officielle, leur indiquant qu'ils se situent à l'intérieur de l'aire de protection intermédiaire de la source d'eau potable de la municipalité (obligatoire dans l'aire de protection immédiate, voir section cadre réglementaire).

Cadre réglementaire

Le RPEP a établi certaines contraintes d'activités à l'intérieur des aires de protection, tel que :

Article 71. Les activités suivantes sont interdites dans l'aire de protection immédiate d'un prélèvement d'eau de surface de catégories 1 et 2 :

- le pâturage;
- l'épandage et le stockage, à même le sol, de déjections animales, de compost de ferme, de matières fertilisantes azotées ou de matières résiduelles fertilisantes;
- l'épandage et le stockage, à même le sol, de boues provenant d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ou de tout autre système de traitement ou d'accumulation d'eaux usées sanitaires ou de toute matière contenant plus de 0,1% de boues provenant d'eaux usées sanitaires, évaluée sur la base de matière sèche;
- l'aménagement d'un nouveau rejet dans un cours d'eau, sauf si cet aménagement est effectué dans un cours d'eau dont la largeur est supérieure à 30 mètres en période d'étiage et si une attestation d'un professionnel précise que le rejet n'affectera pas le site de prélèvement d'eau.

Toute autre activité devant s'effectuer à l'intérieur d'une aire de protection immédiate d'un prélèvement d'eau de surface celles relatives à l'exploitation d'une centrale hydroélectrique doit respecter les conditions suivantes :

- l'activité doit être effectuée de manière à minimiser les risques d'érosion des sols, notamment par le rétablissement et le maintien de la couverture végétale présente et du caractère naturel de la rive;
- si l'activité vise à aménager un fossé ou un drain souterrain, ceux-ci ne peuvent être en lien direct avec le lac ou le cours d'eau récepteur, à moins que des infrastructures permettent de limiter l'apport de sédiments vers le lac ou le cours d'eau concerné et que, dans le cas d'un fossé, le haut du talus comporte une couverture végétale d'une largeur minimale d'un mètre.

De plus, le RPEP énumère les obligations en ce qui concerne la transmission des informations contenues dans l'étude de l'analyse de vulnérabilité et celles concernant les propriétaires se trouvant dans l'aire immédiate. Voici un résumé de ces articles :

Article 70 Le responsable du prélèvement d'eau doit transmettre un avis écrit au domicile de chacune des propriétés incluses dans l'aire de protection immédiate informant leurs propriétaires ou leurs occupants de la présence du site de prélèvement dans leur voisinage.

Article 75 Le responsable d'un prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 transmet au ministre, à tous les 5 ans, un rapport signé par un professionnel et leurs mises à jour, le cas échéant.

Une copie du rapport est transmise, dans les meilleurs délais, aux municipalités régionales de comté dont le territoire recoupe celui des aires de protection du prélèvement et aux municipalités dont le territoire recoupe l'aire de protection intermédiaire du prélèvement.

Les renseignements suivants doivent être également transmis, dans les meilleurs délais, aux organismes de bassin versant dont le territoire recoupe celui des aires de protection du prélèvement :

- La localisation des sites de prélèvement et une description de leur aménagement;
- Le plan de localisation des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée;
- Les niveaux de vulnérabilité évalués pour chacun des indicateurs.

Les renseignements du précédent alinéa sont à caractères publics. Les ajouter sur le site internet de la ville, si une telle publication est possible.

ANNEXE 1

Figures 1 à 3



-  Prise d'eau municipale
-  Installation de production d'eau potable

Note: La position et les dimensions des éléments illustrés sur ce plan sont relatives et ne doivent pas être utilisées aux fins de calculs.



CLIENT /
VILLE DE VICTORIAVILLE

PROJET /
ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE POUR LE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE SURFACE X0010730-2

TITRE /
**FIGURE 1
PLAN DE LOCALISATION**

DOSSIER N° / 19193-101	ÉCHELLE / 1:20 000	DATE / 2021-01-11
VÉRIFIÉ PAR / M.CARON	DESSINÉ PAR / D.PLANTE	APPROUVÉ PAR / M.SANCHEZ
FORMAT / 17X11	RÉFÉRENCE(S) / 31101-200-102 21L04-200-101	FICHER / 19193-101-1.mxd



- INFRASTRUCTURE**
- Prise d'eau municipale
 - Installation de production d'eau potable
- FRONTIÈRE**
- Limite municipale
- HYDROGRAPHIE**
- Cours d'eau intermittent (avec sens d'écoulement)
 - Cours d'eau permanent (avec sens d'écoulement)
 - Rivière, lac et étang (avec sens d'écoulement le cas échéant)
- AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLEVEMENT D'EAU**
- Aire de protection immédiate
 - Aire de protection intermédiaire
 - Aire de protection éloignée
- ZONE DE CONTRAINTE NATURELLE ***
- Zone inondable
 - Erosion / Glissement de terrain
- ZONE DE CONTRAINTE ANTHROPIQUE ***
- Agricole (ex: élevage, culture)
 - Forestière (ex: exploitation, épandage)
 - Transport (ex: route, aéroport, pipeline, réseau électrique)
 - Résidentielle (ex: installation septique individuelle)
 - Industrielle (ex: entreposage, effluent)
 - Commerciale (ex: station-service, garage mécanique)
 - Infrastructure (ex: barrage, station de pompage)
 - Rejets (ex: égouts, usine de traitement, ouvrage de surverse)
 - Énergie (ex: éolienne, barrage électrique)
 - Extraction (ex: carrière, sablière, mine, dynamitage)
 - Disposition de matières diverses (ex: déchets, neige)
 - Terrain contaminé (ex: hydrocarbures, BPC)
 - Villégiature (ex: golf, marina, terrain de camping)
 - Base militaire
 - Cimetière
- ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RISQUE**
- Très faible
 - Faible
 - Moyen
 - Élevé
 - Très élevé
- * Les informations sont relatives aux tableaux de la section "Éléments susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées" du rapport

La position et les dimensions des éléments illustrés sur ce plan sont relatives et ne doivent pas être utilisées aux fins de calculs.



Projection MTM Fuséau 7
Système de référence nord-américain de 1983

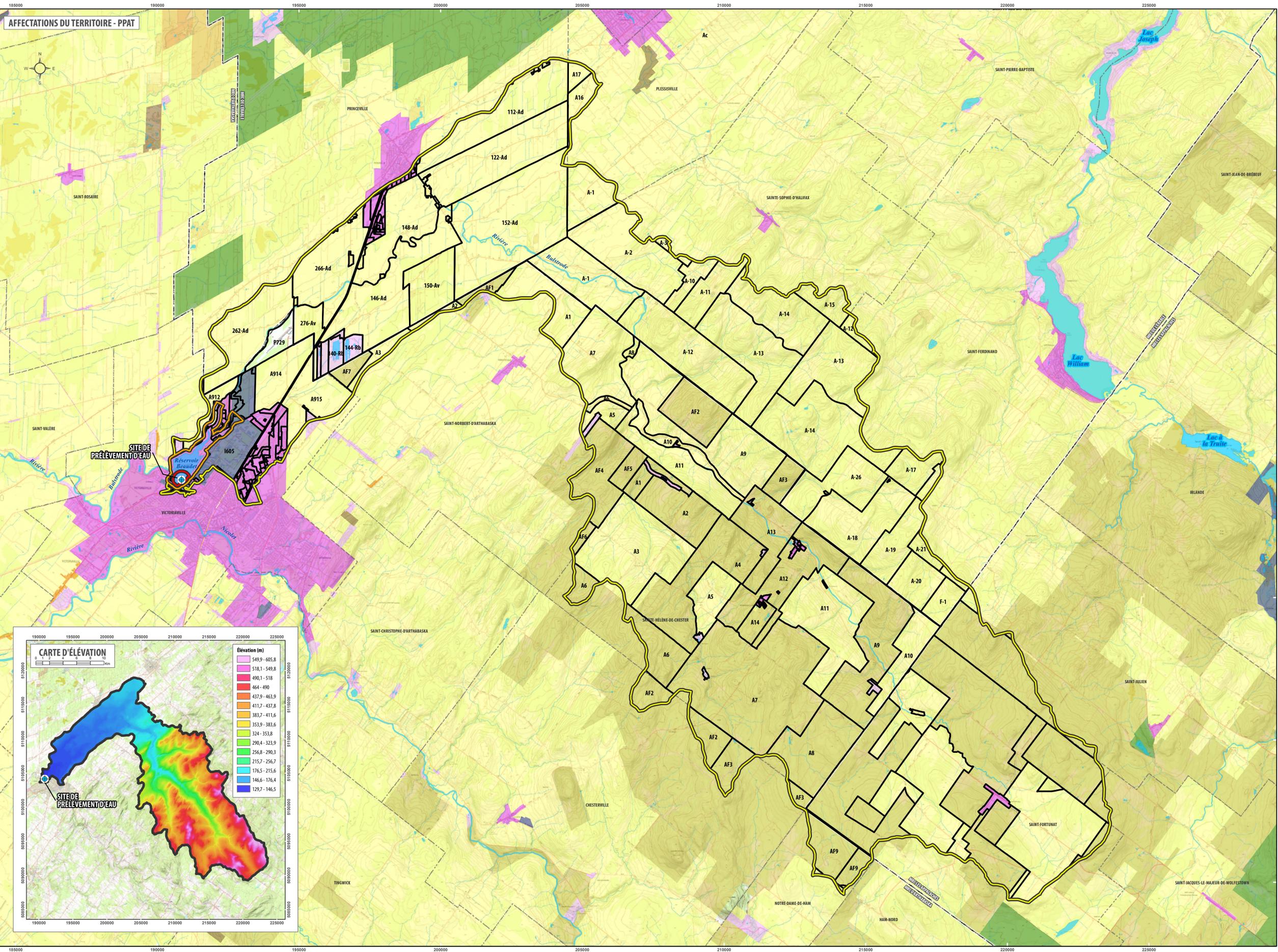
Cette carte ne peut être reproduite, ni totale ou en partie, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : graphique, mécanique ou électronique - sans l'autorisation d'AKIFER.

CLIENT / **VILLE DE VICTORIEVILLE**

PROJET / **ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE POUR LE PRÉLEVEMENT D'EAU DE SURFACE X0010730-2**

TITRE / **FIGURE 2 INVENTAIRE DES ACTIVITÉS ANTHROPIQUES DANS LES AIRES DE PROTECTION IMMÉDIATE ET INTERMÉDIAIRE**

DOSSIER N° / 19193-101	ÉCHELLE / 1:7 500	DATE / 2021-01-11
VÉRIFIÉ PAR / M. CARON	DESSINÉ PAR / D. PLANTE	APPROUVÉ PAR / M. SANCHEZ
FORMAT / 36X24	RÉFÉRENCES / IMAGERIE INVENTAIRE ÉCOFORESTIER 2019	FICHER / 19193-101-2.mxd



- INFRASTRUCTURE**
- ⊕ Puits municipal
- FRONTIÈRE**
- Limite MRC
 - - - Limite municipale
- AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLEVEMENT D'EAU**
- ▭ Aire de protection immédiate
 - ▭ Aire de protection intermédiaire
 - ▭ Aire de protection éloignée
- ZONAGE MUNICIPALE**
- ▭ Usage permis
- AFFECTATION DU TERRITOIRE**
- ▭ Agricole
 - ▭ Agroforestière
 - ▭ Forestière
 - ▭ Commerciale
 - ▭ Industrielle
 - ▭ Publique
 - ▭ Récréative
 - ▭ Résidentielle
 - ▭ Urbaine

La position et les dimensions des éléments illustrés sur ce plan sont relatives et ne doivent pas être utilisées aux fins de calcul.

0 0.5 1 2 3 4 5 Km

Projection MTM Fuséau 7
Système de référence nord-américain de 1983

Cette carte ne peut être reproduite, ni totale ou en partie, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - graphique, mécanique ou électronique - sans l'autorisation d'AKIFER.

CLIENT / **VILLE DE VICTORIAVILLE**

PROJET / **ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE POUR LE PRÉLEVEMENT D'EAU DE SURFACE X0010730-2**

TITRE / **FIGURE 3 AIRES DE PROTECTION, ZONAGE MUNICIPAL ET AFFECTATION DU TERRITOIRE**

DOSSIER N° / 19193-101	ÉCHELLE / 1:60 000	DATE / 2021-01-11
VÉRIFIÉ PAR / M. CARON	DESSINÉ PAR / D. PLANTE	APPROUVÉ PAR / M. SANCHEZ
FORMAT / 36X24	RÉFÉRENCES / FOND TOPOGRAPHIQUE 20K	FIGIER / 19193-101-3.mxd

ANNEXE 2

Photographies



Photo 1 : Vue du site de prélèvement dans le réservoir Beaudet (8 octobre 2019)



Photo 2 : Vue de la chambre d'adduction dans le réservoir Beaudet (8 octobre 2019)



Photo 3 : Vue arrière de l'usine de traitement (8 octobre 2019)

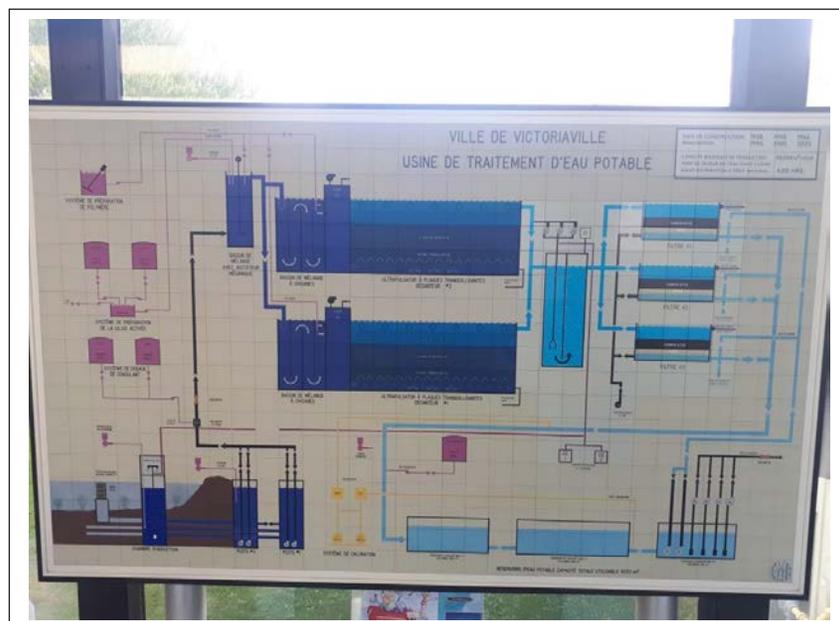


Photo 4 : Schéma de l'usine de traitement (8 octobre 2019)

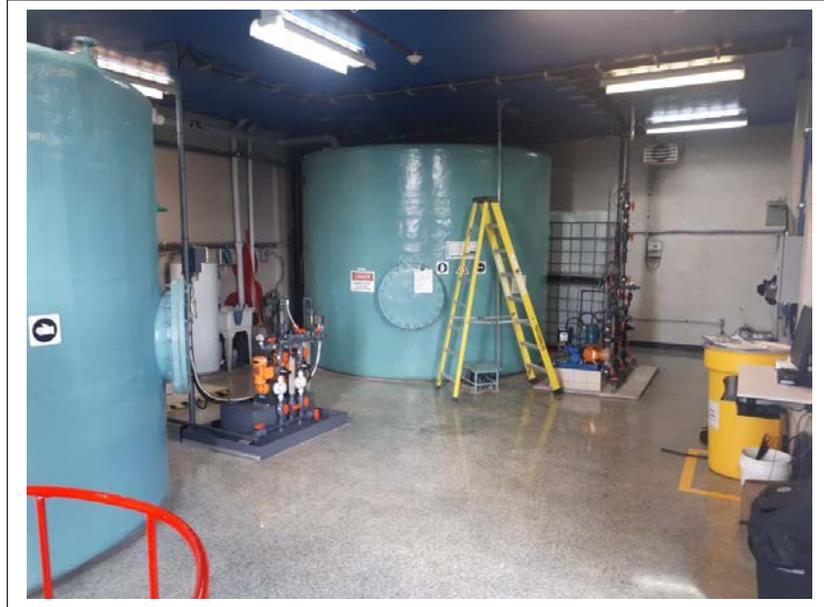


Photo 5 : Vue des réservoirs d'alun et de PASS 100 (8 octobre 2019)



Photo 6 : Vue des doseuses de silicates et aluminates (8 octobre 2019)



Photo 7 : Vue du mélangeur après la doseuse (8 octobre 2019)

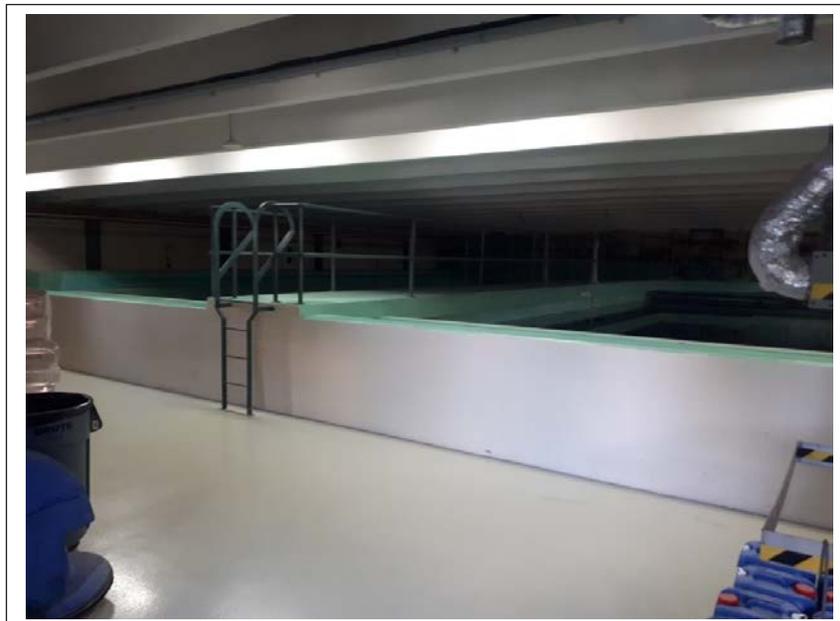


Photo 8 : Vue du bassin de décantation (8 octobre 2019)



Photo 9 : Vue du bassin filtrant (8 octobre 2019)



Photo 10 : Vue de la sortie des filtres (8 octobre 2019)



Photo 11 : Vue du réservoir extérieur derrière l'usine de traitement (8 octobre 2019)



Photo 12 : Vue du compteur d'eau avant la distribution (8 octobre 2019)

ANNEXE 3

Zonage et grille des usages

VILLE DE VICTORIAVILLE		GRILLE DES SPÉCIFICATIONS 15/82						
NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	301 L	302 C	303 R	304 R	305 R	306 R	307 C
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT				32	8			4
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ								
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL								
- marge de recul avant min. (en mètres)		7,5	7,5	7,5	-	7,5	7,5	2
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)		-	-	-	2	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)		-	-	-	2	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)		-	-	-	2	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment		1	1	2	1	1	1	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment		2	2	4	4	2	2	3
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m ²)								
- édifice commercial		-	-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux		-	-	-	-	-	-	-
- édifice industriel		-	-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)		-	-	-	-	-	-	-
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES								
- zone inondable		-	-	-	-	-	-	-
- zone assujettie au règlement de PIA		-	-	-	-	-	-	-
- autres								
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS		A	A	A	A	A	A	A
NOTE			Note 1					
AMENDEMENTS		896-2009	1136-2016	676-2005	1006-2012			851A-2008
				692-2005				
				750-2006				

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

(1) : Un usage industriel implanté dans cette zone doit avoir au moins 50% de la superficie de plancher utilisée ou aménagée par un usage du groupe commerce ou du groupe service.



**Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B**

VILLE DE VICTORIAVILLE		GRILLE DES SPÉCIFICATIONS 39/82						
USAGES PERMIS Groupes et classes d'usages	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	601 I	602 C	603 L	604 I	605 I	606 I	607 I
1 HABITATION								
111 - habitation unifamiliale isolée								
113 - habitation unifamiliale jumelée								
114 - habitation unifamiliale en rangée								
121 - habitation bifamiliale isolée								
122 - habitation bifamiliale jumelée								
123 - habitation bifamiliale en rangée								
131 - habitation multifamiliale isolée								
132 - habitation multifamiliale jumelée								
133 - habitation multifamiliale en rangée								
14 - habitation dans un bâtiment à usages multiples								
15 - chalet								
16 - maison mobile								
17 - habitation collective								
18 - habitation communautaire								
2 INDUSTRIE								
21 - industrie manufacturière lourde								
22 - industrie manufacturière légère								
23 - commerce de gros, particulier et entreposage								
24 - construction et travaux publics								
3 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS								
31 - transport								
32 - stationnement								
33 - infrastructure de services publics								
4 COMMERCE								
41 - vente au détail : produits divers								
42 - vente au détail : produits de l'alimentation / accommodation								
43 - vente au détail : automobiles et embarcations / machinerie								
44 - poste d'essence								
5 SERVICES								
51 - service professionnel et d'affaires								
52 - service personnel								
53 - service gouvernemental								
54 - service communautaire local								
55 - service communautaire régional								
56 - restauration								
57 - bar et boîte de nuit								
58 - hébergement								
6 LOISIRS ET CULTURE								
61 - loisir intérieur								
62 - loisir extérieur léger								
63 - loisir extérieur de grande envergure								
64 - loisir commercial								
7 EXPLOITATION PRIMAIRE								
711 - culture								
712 - élevage								
713 - élevage avec contraintes								
72 - sylviculture et pisciculture								
73 - activités connexes à l'agriculture								
74 - activités de loisirs								
75 - mine, carrière et puits de pétrole								
AUTRE USAGE PERMIS		2193	5422	6114	2192	Note 1, 2196	Note 2	46
		34		634, 334		34, 45, 2186, 2195	34	3365.1
USAGE NON PERMIS		Note 3			218	Note 3	218	218
		219			219	219	219	219

NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	601 I	602 C	603 L	604 I	605 I	606 I	607 I
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT								
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ								
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL								
- marge de recul avant min. (en mètres)		12	15	7,5	5	5	5	5
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment		1	1	1	1	1	1	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment		2	2	2	2	2	2	2
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m²)								
- édifice commercial		-	-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux		-	-	-	-	-	-	-
- édifice industriel		-	-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)		D	-	-	D	D	D	D
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES								
- zone inondable		-	-	-	-	-	-	-
- zone assujettie au règlement de PIA		-	-	-	-	-	-	-
- autres		-	-	-	-	-	-	-
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS		A	A	A	A	A	A	A
NOTE								
AMENDEMENTS		920-2010			745-2006	709-2006 745-2006	745-2006	896-2009
					1049-2013	832-2008 843-2008	1049-2013	920-2010
						851A-2008 967-2011	1105-2015	966-2011
						996-2012 1049-2013		1049-2013

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

- (1) : Les usages des codes suivants sont autorisés : 2187, 331, 334, 3365, 337, 4159, 5242, 5296, 571, 6142, 6146 et 6147. La vente, la location et la réparation d'appareils orthopédiques sont également autorisées.
- (2) : Les usages des codes suivants sont autorisés : 331, 334, 3365, 337, 5225, 523, 5242, 571 et 573. La vente, la location et la réparation d'appareils orthopédiques sont également autorisées, de même que centre de tri pour matériaux secs, poste de transbordement, centre de dépôt pour contenants consignés et déchetterie par « conteneurs ».
- (3) : Les usages de la classe « 218. Industrie du pétrole et du charbon et produit chimique » sont prohibés à l'exception d'usage particulier « 2187. Industrie des savons et des composés pour le nettoyage ».



Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B

USAGES PERMIS Groupes et classes d'usages	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	608 R	609 R	610 L	611 L	612 R	613 L	614 R
1 HABITATION								
111 - habitation unifamiliale isolée								
113 - habitation unifamiliale jumelée								
114 - habitation unifamiliale en rangée								
121 - habitation bifamiliale isolée								
122 - habitation bifamiliale jumelée								
123 - habitation bifamiliale en rangée								
131 - habitation multifamiliale isolée								
132 - habitation multifamiliale jumelée								
133 - habitation multifamiliale en rangée								
14 - habitation dans un bâtiment à usages multiples								
15 - chalet								
16 - maison mobile								
17 - habitation collective								
18 - habitation communautaire								
2 INDUSTRIE								
21 - industrie manufacturière lourde								
22 - industrie manufacturière légère								
23 - commerce de gros, particulier et entreposage								
24 - construction et travaux publics								
3 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS								
31 - transport								
32 - stationnement								
33 - infrastructure de services publics								
4 COMMERCE								
41 - vente au détail : produits divers								
42 - vente au détail : produits de l'alimentation / accommodation								
43 - vente au détail : automobiles et embarcations / machinerie								
44 - poste d'essence								
5 SERVICES								
51 - service professionnel et d'affaires								
52 - service personnel								
53 - service gouvernemental								
54 - service communautaire local								
55 - service communautaire régional								
56 - restauration								
57 - bar et boîte de nuit								
58 - hébergement								
6 LOISIRS ET CULTURE								
61 - loisir intérieur								
62 - loisir extérieur léger								
63 - loisir extérieur de grande envergure								
64 - loisir commercial								
7 EXPLOITATION PRIMAIRE								
711 - culture								
712 - élevage								
713 - élevage avec contraintes								
72 - sylviculture et pisciculture								
73 - activités connexes à l'agriculture								
74 - activités de loisirs								
75 - mine, carrière et puits de pétrole								
AUTRE USAGE PERMIS		434			634	5297		
		229						
USAGE NON PERMIS				Note 1				

NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	608 R	609 R	610 L	611 L	612 R	613 L	614 R
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT		12	12					
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ								
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL								
- marge de recul avant min. (en mètres)		7,5	7,5	-	7,5	7,5	-	7,5
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment		2	2	-	1	1	-	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment		3	3	-	1	2	-	2
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m ²)								
- édifice commercial		-	-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux		-	-	-	-	-	-	-
- édifice industriel		-	-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)		-	-	-	-	-	-	-
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES								
- zone inondable		-	-	-	-	-	-	-
- zone assujettie au règlement de PIA		-	-	-	-	-	-	-
- autres								
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS		A	A	-	A	A	A	A
NOTE								
AMENDEMENTS		976-2011			948-2011	946-2011		
		1029-2012						

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

- (1): Les voies ferrées; les pistes et sentiers affectés à la circulation des piétons et des véhicules, à l'exception des automobiles, camions, machineries agricoles et véhicules récréatifs excédant une largeur de 1,5 mètre, comprenant notamment un parc linéaire, un sentier de piétons, un sentier de randonnée, une piste cyclable, une piste de motoneiges, une piste de véhicules tout-terrain, une piste de motocyclettes, une place publique ou une aire publique de stationnement; les traverses affectées au passage des automobiles, camions et machineries agricoles aux fins d'exploitation des immeubles riverains.



Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B

NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	615 R	616 R	617 R	618 R	619 R	620 L	621 R
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT								
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ								
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL								
- marge de recul avant min. (en mètres)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	-	7,5
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment		1	1	1	1	1	-	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment		2	2	2	2	2	-	2
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m²)								
- édifice commercial		-	-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux		-	-	-	-	-	-	-
- édifice industriel		-	-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)								
		-	-	-	-	-	-	-
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES								
- zone inondable		-	-	-	-	-	-	-
- zone assujettie au règlement de PIA		-	-	-	-	-	-	-
- autres								
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS								
		A	A	A	A	A	A	A
NOTE								
AMENDEMENTS								
				764-2006				764-2006

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.



Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B

NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	622 R	623 I	624 I	625 I	626 I	627 I	628 I
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT								
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ								
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL								
- marge de recul avant min. (en mètres)		7,5	5	5	5	5	5	5
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment		1	1	1	1	1	1	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment		2	2	2	2	2	2	2
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m ²)								
- édifice commercial		-	-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux		-	-	-	-	-	-	-
- édifice industriel		-	-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)		-	B	D	-	Note 1	B, C et D	C
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES								
- zone inondable		-	-	-	-	-	-	-
- zone assujettie au règlement de PIA		-	-	-	-	-	-	-
- autres		-	Zone tampon					
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS		A	B	A	A	A	A	A
NOTE								
AMENDEMENTS		676-2005	820-2008	722-2006	1029-2012	681-2005	820-2008	1029-2012
		875-2009	1049-2013	792-2007		1049-2013	999-2012	1084A-2014
				1049-2013			1049-2013	

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

- (1) : L'entreposage extérieur de type B est autorisé ainsi que l'entreposage extérieur de matériaux de construction. La hauteur maximum de l'entreposage extérieur ne doit pas excéder 2 mètres.



Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B

USAGES PERMIS Groupes et classes d'usages	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1501 I	1502 C	1503 C	1504 R	1505 C	1506 R	1507 R
1 HABITATION								
111 - habitation unifamiliale isolée								
113 - habitation unifamiliale jumelée								
114 - habitation unifamiliale en rangée								
121 - habitation bifamiliale isolée								
122 - habitation bifamiliale jumelée								
123 - habitation bifamiliale en rangée								
131 - habitation multifamiliale isolée								
132 - habitation multifamiliale jumelée								
133 - habitation multifamiliale en rangée								
14 - habitation dans un bâtiment à usages multiples								
15 - chalet								
16 - maison mobile								
17 - habitation collective								
18 - habitation communautaire								
2 INDUSTRIE								
21 - industrie manufacturière lourde								
22 - industrie manufacturière légère								
23 - commerce de gros, particulier et entreposage								
24 - construction et travaux publics								
3 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS								
31 - transport								
32 - stationnement								
33 - infrastructure de services publics								
4 COMMERCE								
41 - vente au détail : produits divers								
42 - vente au détail : produits de l'alimentation / accommodation								
43 - vente au détail : automobiles et embarcations / machinerie								
44 - poste d'essence			Note 1					
5 SERVICES								
51 - service professionnel et d'affaires								
52 - service personnel								
53 - service gouvernemental								
54 - service communautaire local								
55 - service communautaire régional								
56 - restauration								
57 - bar et boîte de nuit								
58 - hébergement								
6 LOISIRS ET CULTURE								
61 - loisir intérieur								
62 - loisir extérieur léger								
63 - loisir extérieur de grande envergure								
64 - loisir commercial								
7 EXPLOITATION PRIMAIRE								
711 - culture								
712 - élevage								
713 - élevage avec contraintes								
72 - sylviculture et pisciculture								
73 - activités connexes à l'agriculture								
74 - activités de loisirs								
75 - mine, carrière et puits de pétrole								
AUTRE USAGE PERMIS								
USAGE NON PERMIS								

NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1501 I	1502 C	1503 C	1504 R	1505 C	1506 R	1507 R
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT			6	40				
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ								
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL								
- marge de recul avant min. (en mètres)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)		-	-	-	-	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment		1	1	1	1	1	1	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment		2	2	6	2	3	2	2
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m ²)								
- édifice commercial		-	-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux		-	-	-	-	-	-	-
- édifice industriel		-	-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)		B	-	-	-	-	-	-
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES								
- zone inondable		-	-					
- zone assujettie au règlement de PIA		-	-	-	-	-	-	-
- autres								
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS		A	A	A	A	A	B	A
NOTE								
AMENDEMENTS			1049-2013	1014-2012		1145-2016		1145-2016
				1124-2015				
				1145-2016				

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

(1) : Les usages de cette classe sont autorisés uniquement sur les lots adjacents à la route 162.



Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B

USAGES PERMIS Groupes et classes d'usages	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1516 A	1517 Ar	1518 Ar	1519 Ar	1520 Ar	1521 Ar
1 HABITATION							
111 - habitation unifamiliale isolée							
113 - habitation unifamiliale jumelée							
114 - habitation unifamiliale en rangée							
121 - habitation bifamiliale isolée							
122 - habitation bifamiliale jumelée							
123 - habitation bifamiliale en rangée							
131 - habitation multifamiliale isolée							
132 - habitation multifamiliale jumelée							
133 - habitation multifamiliale en rangée							
14 - habitation dans un bâtiment à usages multiples							
15 - chalet							
16 - maison mobile							
17 - habitation collective							
18 - habitation communautaire							
2 INDUSTRIE							
21 - industrie manufacturière lourde							
22 - industrie manufacturière légère							
23 - commerce de gros, particulier et entreposage							
24 - construction et travaux publics							
3 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS							
31 - transport							
32 - stationnement							
33 - infrastructure de services publics							
4 COMMERCE							
41 - vente au détail : produits divers							
42 - vente au détail : produits de l'alimentation / accommodation							
43 - vente au détail : automobiles et embarcations / machinerie							
44 - poste d'essence							
5 SERVICES							
51 - service professionnel et d'affaires							
52 - service personnel							
53 - service gouvernemental							
54 - service communautaire local							
55 - service communautaire régional							
56 - restauration							
57 - bar et boîte de nuit							
58 - hébergement							
6 LOISIRS ET CULTURE							
61 - loisir intérieur							
62 - loisir extérieur léger							
63 - loisir extérieur de grande envergure							
64 - loisir commercial							
7 EXPLOITATION PRIMAIRE							
711 - culture							
712 - élevage							
713 - élevage avec contraintes							
72 - sylviculture et pisciculture							
73 - activités connexes à l'agriculture							
74 - activités de loisirs							
75 - mine, carrière et puits de pétrole							
AUTRE USAGE PERMIS							
USAGE NON PERMIS							

VILLE DE VICTORIAVILLE		GRILLE DES SPÉCIFICATIONS 80/82					
NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1516 A	1517 Ar	1518 Ar	1519 Ar	1520 Ar	1521 Ar
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT							
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ							
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL							
- marge de recul avant min. (en mètres)		15	7,5	7,5	7,5	7,5	Note 1
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)		-	-	-	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment		1	1	1	1	1	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment		2	2	2	2	2	2
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m²)							
- édifice commercial		-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux		-	-	-	-	-	-
- édifice industriel		-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)		D	-	-	-	-	-
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES							
- zone inondable		-	-	-	-	-	-
- zone assujettie au règlement de PIA		-	-	-	-	-	-
- autres							
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS		B	B	B	B	B	B
NOTE							
AMENDEMENTS	908-2010	774A-2007	900-2010	900-2010	900-2010	900-2010	

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

(1) : Pour les lots situés en bordure de la route 162, la marge de recul avant est de 15 mètres; ailleurs dans la zone, la marge de recul avant est de 7,5 mètres.



**Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B**

USAGES PERMIS Groupes et classes d'usages	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1522 Ar	1523 A	1524 Ar	1525 Ar	1526 Ar	1527 A	
1 HABITATION								
111 - habitation unifamiliale isolée								
113 - habitation unifamiliale jumelée								
114 - habitation unifamiliale en rangée								
121 - habitation bifamiliale isolée								
122 - habitation bifamiliale jumelée								
123 - habitation bifamiliale en rangée								
131 - habitation multifamiliale isolée								
132 - habitation multifamiliale jumelée								
133 - habitation multifamiliale en rangée								
14 - habitation dans un bâtiment à usages multiples								
15 - chalet								
16 - maison mobile								
17 - habitation collective								
18 - habitation communautaire								
2 INDUSTRIE								
21 - industrie manufacturière lourde								
22 - industrie manufacturière légère								
23 - commerce de gros, particulier et entreposage								
24 - construction et travaux publics								
3 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS								
31 - transport								
32 - stationnement								
33 - infrastructure de services publics								
4 COMMERCE								
41 - vente au détail : produits divers								
42 - vente au détail : produits de l'alimentation / accommodation								
43 - vente au détail : automobiles et embarcations / machinerie								
44 - poste d'essence								
5 SERVICES								
51 - service professionnel et d'affaires								
52 - service personnel								
53 - service gouvernemental								
54 - service communautaire local								
55 - service communautaire régional								
56 - restauration								
57 - bar et boîte de nuit								
58 - hébergement								
6 LOISIRS ET CULTURE								
61 - loisir intérieur								
62 - loisir extérieur léger								
63 - loisir extérieur de grande envergure								
64 - loisir commercial								
7 EXPLOITATION PRIMAIRE								
711 - culture								
712 - élevage								
713 - élevage avec contraintes								
72 - sylviculture et pisciculture								
73 - activités connexes à l'agriculture								
74 - activités de loisirs								
75 - mine, carrière et puits de pétrole								
AUTRE USAGE PERMIS					7327			
USAGE NON PERMIS								

NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1522 Ar	1523 A	1524 Ar	1525 Ar	1526 Ar	1527 A
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT							
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ							
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL							
- marge de recul avant min. (en mètres)	Note 1	15	7,5	7,5	7,5	7,5	
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)	-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)	-	-	-	-	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)	-	-	-	-	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment	1	1	1	1	1	1	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment	2	2	2	2	2	2	2
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m ²)							
- édifice commercial	-	-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux	-	-	-	-	-	-	-
- édifice industriel	-	-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)	-	D	-	-	-	-	-
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES							
- zone inondable	-	-	-		-	-	
- zone assujettie au règlement de PIA	-	-	-	-	-	-	-
- autres							
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS	B	B	B	B	B	B	B
NOTE							
AMENDEMENTS			900-2010	1145-2016			865-2009

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

(1) : Pour les lots situés en bordure de la route 162, la marge de recul avant est de 15 mètres; ailleurs dans la zone, la marge de recul avant est de 7,5 mètres.



Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B

VILLE DE VICTORIAVILLE		GRILLE DES SPÉCIFICATIONS 80/82					
NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1516 A	1517 Ar	1518 Ar	1519 Ar	1520 Ar	1521 Ar
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT							
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ							
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL							
- marge de recul avant min. (en mètres)		15	7,5	7,5	7,5	7,5	Note 1
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)		-	-	-	-	-	-
- marge de recul arrière (en mètres)		-	-	-	-	-	-
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment		1	1	1	1	1	1
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment		2	2	2	2	2	2
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m²)							
- édifice commercial		-	-	-	-	-	-
- édifice à bureaux		-	-	-	-	-	-
- édifice industriel		-	-	-	-	-	-
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)		D	-	-	-	-	-
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES							
- zone inondable		-	-	-	-	-	-
- zone assujettie au règlement de PIA		-	-	-	-	-	-
- autres							
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS		B	B	B	B	B	B
NOTE							
AMENDEMENTS	908-2010	774A-2007	900-2010	900-2010	900-2010	900-2010	

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

(1) : Pour les lots situés en bordure de la route 162, la marge de recul avant est de 15 mètres; ailleurs dans la zone, la marge de recul avant est de 7,5 mètres.



**Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B**

USAGES PERMIS Groupes et classes d'usages	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1522 Ar	1523 A	1524 Ar	1525 Ar	1526 Ar	1527 A	
1 HABITATION								
111 - habitation unifamiliale isolée								
113 - habitation unifamiliale jumelée								
114 - habitation unifamiliale en rangée								
121 - habitation bifamiliale isolée								
122 - habitation bifamiliale jumelée								
123 - habitation bifamiliale en rangée								
131 - habitation multifamiliale isolée								
132 - habitation multifamiliale jumelée								
133 - habitation multifamiliale en rangée								
14 - habitation dans un bâtiment à usages multiples								
15 - chalet								
16 - maison mobile								
17 - habitation collective								
18 - habitation communautaire								
2 INDUSTRIE								
21 - industrie manufacturière lourde								
22 - industrie manufacturière légère								
23 - commerce de gros, particulier et entreposage								
24 - construction et travaux publics								
3 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS								
31 - transport								
32 - stationnement								
33 - infrastructure de services publics								
4 COMMERCE								
41 - vente au détail : produits divers								
42 - vente au détail : produits de l'alimentation / accommodation								
43 - vente au détail : automobiles et embarcations / machinerie								
44 - poste d'essence								
5 SERVICES								
51 - service professionnel et d'affaires								
52 - service personnel								
53 - service gouvernemental								
54 - service communautaire local								
55 - service communautaire régional								
56 - restauration								
57 - bar et boîte de nuit								
58 - hébergement								
6 LOISIRS ET CULTURE								
61 - loisir intérieur								
62 - loisir extérieur léger								
63 - loisir extérieur de grande envergure								
64 - loisir commercial								
7 EXPLOITATION PRIMAIRE								
711 - culture								
712 - élevage								
713 - élevage avec contraintes								
72 - sylviculture et pisciculture								
73 - activités connexes à l'agriculture								
74 - activités de loisirs								
75 - mine, carrière et puits de pétrole								
AUTRE USAGE PERMIS					7327			
USAGE NON PERMIS								

NORMES APPLICABLES	NUMÉROS DE ZONES ET DOMINANCES	1522 Ar	1523 A	1524 Ar	1525 Ar	1526 Ar	1527 A
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT							
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ							
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL							
- marge de recul avant min. (en mètres)	Note 1	15	7,5	7,5	7,5	7,5	
- marge de recul latérale, un côté (en mètres)	-	-	-	-	-	-	
- marge de recul latérale, deuxième côté (en mètres)	-	-	-	-	-	-	
- marge de recul arrière (en mètres)	-	-	-	-	-	-	
- hauteur minimum (en étages) d'un bâtiment	1	1	1	1	1	1	
- hauteur maximum (en étages) d'un bâtiment	2	2	2	2	2	2	
SUPERFICIE DE PLANCHER MAX. PAR BÂTIMENT (m ²)							
- édifice commercial	-	-	-	-	-	-	
- édifice à bureaux	-	-	-	-	-	-	
- édifice industriel	-	-	-	-	-	-	
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Chapitre 8)	-	D	-	-	-	-	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES							
- zone inondable	-	-	-		-	-	
- zone assujettie au règlement de PIA	-	-	-	-	-	-	
- autres							
CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS	B	B	B	B	B	B	
NOTE							
AMENDEMENTS			900-2010	1145-2016		865-2009	

NOTES

Voir le chapitre 3 pour les dispositions générales et particulières.

(1) : Pour les lots situés en bordure de la route 162, la marge de recul avant est de 15 mètres; ailleurs dans la zone, la marge de recul avant est de 7,5 mètres.



Règlement de zonage n° 620-2004
Annexe B

PLAN DE ZONAGE

Dernière modification: 08-08-2016
(mise en vigueur du règlement 1150-2016)

Date de d'impression : 2016-09-20



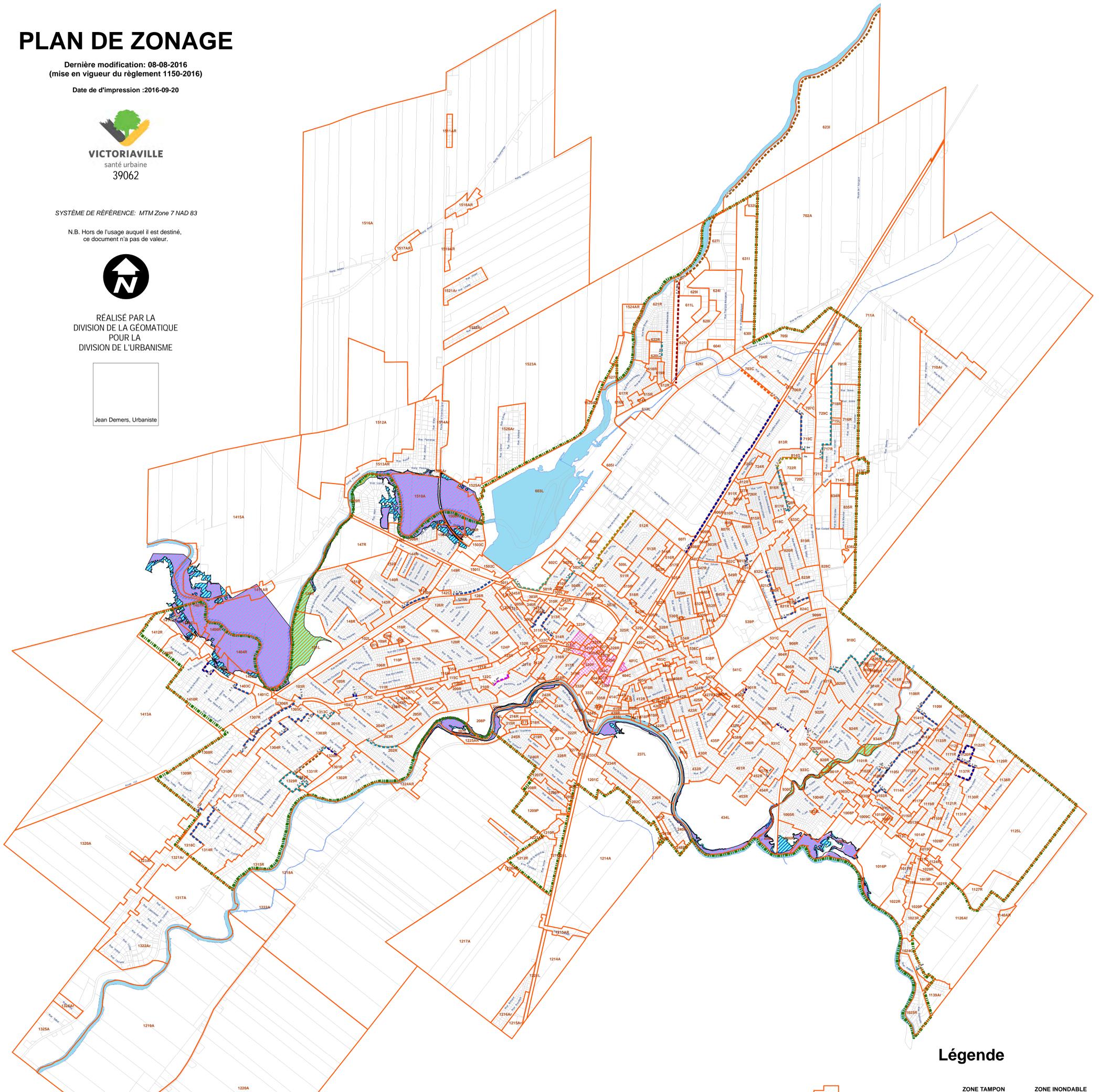
SYSTÈME DE RÉFÉRENCE: MTM Zone 7 NAD 83

N.B. Hors de l'usage auquel il est destiné,
ce document n'a pas de valeur.



RÉALISÉ PAR LA
DIVISION DE LA GÉOMATIQUE
POUR LA
DIVISION DE L'URBANISME

Jean Demers, Urbaniste



Ce document est un document informationnel
et par conséquent, il n'a aucune valeur légale.

Le plan de zonage faisant partie du règlement 620-2004,
doit être consulté directement à la division de l'urbanisme
du service de la gestion du territoire de la Ville de Victoriaville.

Légende

- | | | |
|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| LIMITE DE ZONE | ZONE TAMPON
Largeur en m | ZONE INONDABLE
RÉCURRENCE 0-20 ans |
| 207 NUMÉRO DE ZONE | 50,0 | RÉCURRENCE 20-100 ans |
| R DOMINANCE RÉSIDENTIELLE | 20,0 | Schéma d'aménagement MRC |
| I DOMINANCE INDUSTRIELLE | 15,0 | Zone de grand courant 0-20 ans |
| C DOMINANCE COMMERCIALE | 10,0 | Zone de faible courant 20-100 ans |
| P DOMINANCE COMMUNAUTAIRE | 7,0 | Zone inondable 0-100 ans |
| L DOMINANCE LOISIRS | 6,0 | PÉRIMÈTRE URBAIN |
| | 5,0 | AIRE PATRIMONIALE |
| | 4,0 | LIMITE DE LOT |
| | 3,0 | |
| | 2,0 | |
| | 1,0 | |

ANNEXE 4

Formulaire de compilation des résultats

Tableau A8-1 : Niveaux de vulnérabilité des eaux de surface exploitées par le prélèvement selon six indicateurs

Nom de l'indicateur évalué	Méthode	Niveau de vulnérabilité obtenu	Justification du résultat	Niveau de vulnérabilité retenu (le plus élevé)
Vulnérabilité physique du site de prélèvement (A)	Méthode 1	Faible	Aucun évènement enregistré ayant engendré une pénurie d'eau ou une obstruction au site de prélèvement	X
Vulnérabilité physique du site de prélèvement (A)	Méthode 2	Faible	Aucune préoccupation concernant la localisation du prélèvement	
Vulnérabilité aux microorganismes (B)	Méthode 1	Élevé	Selon la méthode 1, les résultats de la concentration en <i>E. coli</i> pour les cinq dernières années donnent une médiane de 195 UFC/100 ml et une valeur de 95e percentile de 1300 UFC/100 ml.	X
Vulnérabilité aux matières fertilisantes (C)	Méthode 1	Élevé	Selon la méthode 1, les résultats d'analyse indiquent que la concentration moyenne de phosphore total obtenue des échantillons d'eau brute entre 2015 et 2019 est de 62,5 µg/L, soit au dessus de 20 µg/L.	X
Vulnérabilité aux matières fertilisantes (C)	Méthode 2	Faible	Selon les informations obtenues, un seul évènement, soit la prolifération de macrophytes, a été observé au courant des dernières années	
Vulnérabilité à la turbidité (D)	Méthode 1	Élevé	La compilation de résultats a montré que le 99e percentile est de 114,81 UTN, soit une valeur supérieure au seuil de 100 UTN pour être qualifié d'élevé.	X
Vulnérabilité aux substances inorganiques (E)	Méthode 1	Faible	La compilation de résultats a montré que tous les résultats étaient en dessous de 20 % de la norme applicable pour chaque substance.	X
Vulnérabilité aux substances inorganiques (E)	Méthode 2	Moyen	Le pourcentage d'activités industrielles, commerciales ou agricoles se situe entre 20 % et 50% de la portion terrestre de l'aire intermédiaire.	
Vulnérabilité aux substances organiques (F)	Méthode 1	Faible	Le suivi aux trois ans donne des valeurs dont la concentration n'est pas supérieure à 20 % de la concentration maximale prévue à chacune d'elles par l'annexe 1	X
Vulnérabilité aux substances organiques (F)	Méthode 2	Moyen	Le pourcentage d'activités industrielles, commerciales ou agricoles se situe entre 20 % et 50% de la portion terrestre de l'aire intermédiaire.	

Tableau A8-2 : Résultats de l'inventaire des activités anthropiques et de l'évaluation des menaces qu'elles représentent

Numéro de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu	
1	Transport	Route 122 (boulevard Pierre-Roux E)	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Gouvernement du Québec (MTQ)	700, boulevard René-Lévesque Est, Québec, QC, G1R 5H1	4520	Boulevard	Aire de protection immédiate	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs	Sérieuse	Grave	Augmentation par localisation de l'activité dans l'aire de protection immédiate	Fréquent	Elevé		
									Hydrocarbures pétroliers	Grave	Catastrophique	Augmentation par localisation de l'activité dans l'aire de protection immédiate	Occasionnel	Très élevé	X	
2	Rejets	Ouvrage de surverse	Les rejets d'eau non traitée et partiellement traitée dans l'environnement	Ville de Victoriaville	1, Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville, QC G6P 6T2	4841	Usine de traitement des eaux usées	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution par le système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Très fréquent	Très élevé	X	
									Fertilisants, subst. inorganiques (nitrites/nitrites) et subst. organiques (pesticides) et autres subst. inorganiques et organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Très fréquent	Très élevé		
									Matières en suspension (turbidité)	Sérieuse	Sérieuse	Aucun ajustement	Très fréquent	Elevé		
3	Industrielle	Manufacture de tableaux d'écriture et d'affichage	Usine de fabrication de tableaux	Delta Produits Ltée.	12, rue Dubo, Victoriaville, QC G6P 6V3	3997	Industrie d'articles de bureau et de fournitures pour artistes (sauf les articles en papier)	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Elevé	X	
4	Industrielle	Usine de transformation de produits agroalimentaires	Usine de transformation de produits laitiers	Parmalat Victoriaville	75 Boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6T 1S8	2049	Autres industries de produits laitiers et succédanés	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Elevé	X	
5	Industrielle	Industrie de sels	Entreposage de sels	Sel Warwick	807, boul. Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 1T7	3882	Industrie de produits chimiques inorganiques d'usage industriel	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Sels de voirie, abrasifs, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Elevé	X	
6	Commerciale	Distributeur de gaz industriel et de produits de soudage	Entreposage de gaz industriels et de produits de soudage	Oxygène Bois-Francis Inc.	550, boul. Jutras Est, Victoriaville, QC G6P 6S9	5010	Immeuble commercial	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Occasionnel	Moyen	X	
7	Commerciale	Atelier de débossage	Atelier de débossage	Fix Auto Victoriaville	860 Boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6T 2H6	6413	Atelier de débossage et de peinture automobile	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Occasionnel	Moyen	X	
8	Transport	Réseau de distribution d'Énergie	La distribution du gaz aux consommateurs s'effectue par des canalisations et des stations locales de contrôle.	Énergir	2388 rue Einstein, Québec, QC G1P 4T1	4825	Distribution locale du gaz	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Occasionnel	Moyen	X	
9	Industrielle	Fabrication de barrière d'eau	Fabrication de barrière d'eau contre les inondations	MegaSécur	940 - A boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6T 2H6	2299	Industrie de tous les autres produits en plastique	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Elevé	X	
10	Industrielle	Usine de transformation du métal	Usine de transformation du métal	Métal Grenier Ltée.	970, boul. Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 2H6	3152	Laminage, étrépage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium)	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Elevé	X	
11	Transport	Route 122 (boulevard Pierre-Roux E)	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Gouvernement du Québec (MTQ)	700, boulevard René-Lévesque Est, Québec, QC, G1R 5H1	4520	Boulevard	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs	Sérieuse	Sérieuse	Aucun ajustement	Fréquent	Moyen		
12		Route de la Grande Ligne														
13		Rue des Hirondelles														
14		Rue des Sittelles														
15		Rue des Balbuzards														
16		Rue des Rossignols														
17		J.-Aurèle-Roux														
18		Rue des Grives														
19		Rue des Geais Bleus														
20		Rang de la Pointe Beaudet														
21		Rue Adélarde														
22		Rue Manon														
23		Rue Carrier														
24		Rue Garand														
25	Rue des Mésanges															
26	Rue Dubo															
				Ville de Victoriaville	1, Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville, QC G6P 6T2	4540	Artère secondaire									X
									Hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Occasionnel	Moyen		

Numéro de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
27	Terrain contaminé	Terrains contaminés	Contamination des sols	Hydro-Québec (centre administratif)	879 boulevard Pierre-Roux Ouest, Victoriaville, QC G6T 1V2	N/A	N/A	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Rare	Faible	X
28				Lave-auto victoriaville	17, route de la Grande Ligne, Victoriaville, QC G6P 6V2										
29	Agricole	Ferme laitière	Entreposage et épandage probables de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides	Ferme Gerlac Inc.	52 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K2	8122	Elevage de bovins laitiers	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution par le système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Fréquent	Elevé	X
									Fertilisants, subst. inorganiques (nitrites/nitrates) et subst. organiques (pesticides)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Elevé	
30	Residentielle	Quartiers résidentiels non desservis par le réseau d'égout municipal	Quartiers résidentiels avec installations septiques individuelles	Manon Houle	2, rue Carrier, Victoriaville, QC, G6T 0B3	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution par le système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Fréquent	Elevé	
31				Sylvain Bousquet et Louis Turgeon	2, rue Adélarde, Victoriaville, QC, G6T 0B3										
32				Louis-Sébastien Garneau et Patricia Garand	3, rue Adélarde, Victoriaville, QC, G6T 0B3										
33				Dany Guillemette	68 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K2										
34				Rémi Guillemette, Karina Lamontagne	66 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K2										
35				Karine Garand, Alexandre Gélinas	64 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K2										
36				Yvon Baril, Johanne Boucher	62 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K2										
37				Michael Beaudet, Vicky Champoux	60 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K2										
38				Raymond Garand	50 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K2										
39				Jean-Guy Morin, Cécile Pépin	48 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K2										
40				Michael Bachand-Lagarde, Caroline Turcotte	16 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K1										
41				Sam Chauvette	12 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K1										
42				Jean-Claude Boucher	11 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K3										
43				Jean Bernard, Paule Hébert	111 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K3										
44				Murielle Labonté	119 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K3										
45				Claude René, Carole Houle	125 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K3										
46	Gaston Plourde	131 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T 0K3													
47	Commerciale	Entreprises d'excavation	Excavation et entreposage de machineries	Entreprises GNP inc.	750, boul. Pierre Roux Est Victoriaville, QC G6T 1S6	6646	Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Occasionnel	Moyen	X
48				Excavations Mario Roy	799, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 1T7										

Numéro de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
N/A	Commerciale	Garage mécanique dans un rayon de 3 km	Mécanique automobile et de camions	Point S - Garage Turmel	400 boulevard Labbé N, Victoriaville, QC G6P 1B2	6411	Service de réparation d'automobiles (garage)	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Occasionnel	Faible	X
				Garand pneus et mécanique	305 boulevard Labbé N, Victoriaville, QC G6P 1B1										
				Mécanique Expert Victo	450 rue Cantin, Victoriaville, QC G6P 7E6										
				Késy	1205 rue de Lacadie, Victoriaville, QC G6T 1W4										
				Garage auto 2000	31 boulevard Labbé N, Victoriaville, QC G6P 8C3										
				Diesel et gaz Victo	340 rue du Saguenay, Victoriaville, QC G6T 1T6										
N/A	Industrielle	Usine de peinture et vernis	Usine de peinture et vernis	SamaN	660 rue du Filtre, Victoriaville, QC G6T 0T6	3850	Industrie de peinture, de teinture et de vernis	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et substances inorganiques (métaux)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	X
N/A	Industrielle	Parcs industriels de Victoriaville	Parcs industriels	Plusieurs entreprises et commerces	X	3999	Autres industries de produits manufacturés	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Matières en suspension (turbidité), substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	X
N/A	Industrielle	Parcs industriels de Princeville	Parcs industriels	Plusieurs entreprises et commerces	X	3999	Autres industries de produits manufacturés	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Matières en suspension (turbidité), substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	X
N/A	Transport	Aéroport	Piste d'atterrissage/décollage	Aéroport régional André-Fortin de Victoriaville	402 route de l'Aéroport, Victoriaville, QC G6T 0R5	4311	Aéroport et aérodrome	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (nitrites/nitrates) et substances organiques (pesticides)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	X
			Sels de voirie/abrasifs						Sérieuse	Mineure	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Très fréquent	Moyen		
N/A	Agricole	Plusieurs fermes d'élevage (principalement des fermes laitières, mais aussi autres productions)	Utilisation et entreposage de fumier, épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Divers propriétaires	X	8121, 8122, 8123, 8124, 8126	Élevage de bovins de boucherie et laitiers, de porcs, d'ovins et d'équidés	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Microorganismes	Catastrophique	Sérieuse	Diminution de deux niveaux par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée et e système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Fréquent	Moyen	X
									Fertilisants, subst. inorganiques (nitrite/nitrate) et subst. organiques (pesticides)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	
N/A	Agricole	Plusieurs champs en culture et en pâturages	Épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Divers propriétaires	X	8132, 8139	Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses et autres types de production végétale	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Microorganismes	Catastrophique	Sérieuse	Diminution de deux niveaux par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée et e système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Fréquent	Moyen	X
									Fertilisants, subst. inorganiques (nitrate/nitrite) et subst. organiques (pesticides)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	
N/A	Transport	Transport routier (routes 116, 122, 162 et 263)	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Ministère des transports du Québec (MTQ)	500 Boulevard René-Lévesque O, Montréal, QC H2Z 1W7	4520 et 4530	Boulevard et artère principale	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs	Sérieuse	Mineure	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Très fréquent	Moyen	X
				Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Occasionnel		Faible						
		Transport routier (plusieurs rangs et routes municipales)		Plusieurs municipalités	X	4540, 4550	Artère secondaire et rue et avenue pour l'accès local		Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs	Sérieuse	Mineure		Fréquent	Faible	X
				Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Occasionnel		Faible						
		Transport routier (chemins de ferme et forestiers)		Plusieurs propriétaires	X	4590	Autres routes et voies publiques		Matières en suspension (turbidité), sels de voirie, abrasifs	Sérieuse	Mineure		Occasionnel	Très faible	X
				Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Rare		Très faible						

Numéro de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
N/A	Résidentielle	Plusieurs quartiers résidentiels et plusieurs habitations non desservis par le réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Divers propriétaires	X	1000, 1100	Logement et Chalet ou maison de villégiature	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Microorganismes	Catastrophique	sérieuse	Diminution de deux niveaux par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée et le système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Fréquent	Moyen	X
									Fertilisants, subst. inorganiques (nitrite/nitrate)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	
N/A	Transport	Sentier de motoneige	Sentier de motoneige	Club des alléghanish des Bois-Francis inc.	561, rang Nault, Victoriaville, QC G6P 7R9	4565	Sentier récréatif de véhicules motorisés	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers et matières en suspension (turbidité)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Occasionnel	Faible	X
N/A	Villégiature	Club de golf	Épandage d'engrais minéraux et de pesticides probables	Club de Golf Laurier	651 12e Rang O, Princeville, QC G6L 4K5	7411	Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs)	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Fertilisants, subst. inorganiques (nitrite/nitrate) et subst. organiques (pesticides)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	X
N/A	Extraction	Mine	Minière	Les carrières St-Ferdinand	1333, route 263, Trottier, QC GOP 1H0	8549	Autres activités minières et extraction de carrières de minéraux non métalliques (sauf le pétrole)	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Matières en suspension (turbidité), substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Fréquent	Moyen	X
N/A	Commerciale	Station d'essence	Station-service	Petro-T	720, rue Notre-Dame Est, Victoriaville, QC G6P 4B7	5533	Station libre-service, ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Occasionnel	Faible	X
				Station d'essence	35 boulevard Arthabaska Est, Victoriaville, QC G6T 0R7										
				Ultramar	299 boulevard Baril O, Princeville, QC G6L 3V8										
				Petro-Canada	1475 boulevard Jutras O, Victoriaville, QC G6T 2A9										
				Esso Couche-Tard	183 Boulevard Baril E, Princeville, QC G6L 3V1										
N/A	Terrain contaminé	Terrains contaminés	Terrains contaminés	Divers propriétaires	X			Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Rare	Très faible	X
N/A	Disposition de matières diverses	Écocentre	Écocentre	Gaudreau environnement	370 rue de la Bulstrode, Victoriaville, QC G6T 1V9	5395	Vente au détail de matériaux de récupération (démolition)	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Rare	Très faible	X
					100 boulevard Carignan O., Princeville, QC G6L 5P8										
N/A	Commerciale	Entreprise d'excavation	Entreprise d'excavation	Excavation Yvon Houle & fils inc	1467 rue de Lacadie, Victoriaville, QC G6T 1W4	6646	Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Rare	Très faible	X
				Excavation Tourigny inc	Rue François Bourgeois, Victoriaville, QC G6T 2G9										
N/A	Industrielle	Fonderie	Fonderie	Fonderie Lemoltech	70 boulevard Carignan O, Princeville, QC G6L 4M4	3181	Fonderie de métaux non ferreux, moulage sous pression	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Rare	Très faible	X
N/A	Industrielle	Industrie de béton	Industrie de béton	Béton Chevalier	70 rue Boulet, Princeville, QC G6L 4M1	3649	Autres industries de produits en béton	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Rare	Très faible	X
N/A	Industrielle	Laboratoires	Laboratoires	Laboratoires Abbott	75 boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6P 6S9	6366	Centre de recherche en science de la vie	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Rare	Très faible	X
N/A	Transport	Réseau d'alimentation de Gaz Métro	La distribution du gaz aux consommateurs s'effectue par des canalisations et des stations locales de contrôle.	Energir	2388 rue Einstein, Québec, QC G1P 4T1	4825	Distribution locale du gaz	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Rare	Très faible	X
N/A	Commerciale	Entrepreneur général	Entrepreneur général	Groupe SCV	303 boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6T 1S9	6612	Service de construction non résidentielle, industrielle (entrepreneur général)	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Sels de voirie, abrasifs, substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Occasionnel	Faible	X

Tableau A8-3 : Résultats de l'inventaire des événements potentiels et de l'évaluation des menaces qu'ils représentent

Lettre de l'événement potentiel	Catégorie de contrainte	Nom de l'événement potentiel	Nom de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Description de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF de l'activité anthropique	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Probabilité	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu	
A	Transport	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Transport routier	Circulation de véhicules routiers	Gouvernement du Québec (MTO)	700, boulevard René-Lévesque Est, Québec, QC, G1R 5H1	4520	Boulevard	Aire de protection immédiate	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Catastrophique	Augmentation par localisation de l'activité dans l'aire de protection immédiate	Possible	Elevé	X	
B	Infrastructure	Bris de la station de pompage et arrêt du pompage de l'eau à la prise d'eau	Station de pompage pour l'approvisionnement en eau potable	Station de pompage	Ville de Victoriaville	1, Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville, QC G6P 6T2	4834	Station de contrôle de la pression de l'eau	Aire de protection immédiate	Pénurie d'eau	Catastrophique	Catastrophique	Augmentation par localisation de l'activité dans l'aire de protection immédiate	Peu probable	Moyen	X	
N/A	Naturelle (autre)	Présence d'animaux sauvages et d'animaux morts	N/A	N/A	Ville de Victoriaville	1, Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville, QC G6P 6T2	7611	Parc pour la récréation en général	Aire de protection immédiate	Microorganismes	Catastrophique	Catastrophique	Augmentation par localisation de l'activité dans l'aire de protection immédiate et diminution par le système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Presque certain	Très élevé	X	
C	Transport	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques et organiques	Réseau de distribution d'Énergir	La distribution du gaz aux consommateurs s'effectue par des canalisations et des stations locales de contrôle.	Énergir	2388 rue Einstein, Québec, QC G1P 4T1	4825	Distribution locale du gaz	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Substances organiques et inorganiques hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X	
D	Industrielle	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux) et organiques (COV)	Manufacture de tableaux d'écriture et d'affichage	Usine de fabrication de tableaux	Delta Produits Itée.	12, rue Dubo, Victoriaville, QC G6P 6V3	3997	Industrie d'articles de bureau et de fournitures pour artistes (sauf les articles en papier)	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X	
E			Usine de transformation de produits agroalimentaires	Usine de transformation de produits laitiers	Parmalat Victoriaville	75 Boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6T 1S8	2049	Autres industries de produits laitiers et succédanés									
F			Usine de transformation du métal	Usine de transformation du métal	Métal Grenier Itée.	970, boul. Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 2H6	3152	Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium)									
G		Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et de sels	Industrie de sels	Entreposage de sels et utilisation de machineries	Sel Warwick	807, boul. Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 1T7	3882	Industrie de produits chimiques inorganiques d'usage industriel	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Sels et autres substances et hydrocarbures pétroliers							
H	Agricole	Déversement de fumiers, d'engrais minéraux et de pesticides	Ferme laitière	Entreposage et utilisation probable de fumiers, d'engrais minéraux et de pesticides	Ferme Gerlac Inc.	52 rang de la Pointe-Beaudet, Victoriaville, QC G6T0K2	8122	Elevage de bovins laitiers	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution par le système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Possible	Moyen	X	
										Fertilisants, subst. inorganiques (nitrite/nitrate) et subst. organiques (pesticides)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen		
I	Transport	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Transport routier	Circulation de véhicules routiers	Ministère des Transports du Québec (MTO), différentes municipalités et compagnies	Plusieurs adresses	4530, 4540, 4550, 4590	Artère principale, artère secondaire, rue et avenue pour l'accès local et autres routes et voies publiques	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X	
J	Infrastructure	Déversement de produits chimiques ou de produits pétroliers à l'usine d'eau potable Hamel	Usine d'eau potable Hamel	Entreposage de produits pétroliers et de produits chimiques	Ville de Victoriaville	1, Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville, QC G6P 6T2	4832	Usine de traitement des eaux	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers et substances organiques (COV)	Grave	Grave	Aucun ajustement	Peu probable	Faible	X	
K		Rupture de barrages	Barrages	Barrages	Divers propriétaires	X	4835	Barrage		Pénurie d'eau	Catastrophique	Catastrophique	Aucun ajustement	Peu probable	Moyen	X	

Lettre de l'événement potentiel	Catégorie de contrainte	Nom de l'événement potentiel	Nom de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Description de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF de l'activité anthropique	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Probabilité	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
L	Commerciale	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux) et organiques (COV)	Concessionnaire de chariots élévateurs	Entreposage de machineries lourdes	Lift Expert	780, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 1S6	5599	Autres activités de vente au détail reliées aux automobiles, aux embarcations, aux avions et à leurs accessoires	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Subst. inorganiques (métaux), subst. organiques (COV) et hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
M					Hangcha Canada	757, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 1S6										
N			Distributeur de gaz industriel et de produits de soudage	Entreposage de gaz industriels et de produits de soudage	Oxygène Bois-Francis Inc.	550, boul. Jutras Est, Victoriaville, QC G6P 6S9	5010	Immeuble commercial								
O			Entrepreneur général	Utilisation et entreposage de machineries et autres équipements	Construction Bois-Francis Inc.	115, rue J.- Aurèle-Roux, Victoriaville, QC G6T 0N6	6611	Service de construction résidentielle (entrepreneur général)								
P			Centre de distribution de produits sanitaires	Entreposage de produits sanitaires	Groupe Sani Marc RDC	777 boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 1T7	5010	Immeuble commercial								
Q			Atelier de débossage	Utilisation de machineries pouvant fonctionner aux produits pétroliers et entreposage et utilisation de produits pétroliers et chimiques	Fix Auto Victoriaville	860 Boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6T 2H6	6413	Atelier de débossage et de peinture automobile								
R			Imprimerie spécialisée en sérigraphie		Gravures Bois-Francis	90 J-Aurèle-Roux, Victoriaville, QC G6T 0N5	3016	Industrie de la sérigraphie commerciale								
S			Fabrication de barrière d'eau		MegaSécur	940 - A boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6T 2H6	2299	Industrie de tous les autres produits en plastique								
T			Entreprise d'excavation		Entreprises GNP inc.	750, boul. Pierre Roux Est, Victoriaville, QC G6T 1S6	6646	Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques								
U					Excavations Mario Roy	799, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, QC G6T 1T7										
V		Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Sentier de motoneige	Sentier de motoneige	Club des alléghanish des Bois-Francis inc.	561, rang Nault, Victoriaville, QC G6P 7R9	4565	Sentier récréatif de véhicules motorisés	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
N/A	Naturelle (autre)	Présence d'animaux sauvages et d'animaux morts	N/A	N/A	Ville de Victoriaville	1, Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville, QC G6P 6T2	7611	Parc pour la récréation en général	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution par le système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Presque certain	Elevé	X
N/A	Commerciale	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Mécanique automobile et de camions	Utilisation de machineries pouvant fonctionner aux produits pétroliers et utilisation de produits pétroliers	Point S - Garage Turmel	400 boulevard Labbé N, Victoriaville, QC G6P 1B2	6411	Service de réparation d'automobiles (garage)	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Possible	Faible	X
N/A					Garand pneus et mécanique	305 boulevard Labbé N, Victoriaville, QC G6P 1B1										
N/A					Mécanique Expert Victo	450 rue Cantin, Victoriaville, QC G6P 7E6										
N/A					Késy	1205 rue de Lacadie, Victoriaville, QC G6T 1W4										
N/A					Garage auto 2000	31 boulevard Labbé N, Victoriaville, QC G6P 8C3										
N/A					Diesel et gaz Victo	340 rue du Saguenay, Victoriaville, QC G6T 1T6										
N/A					Dépôt de pétrole de 400 000 L	Entreposage de produits pétroliers										
N/A	Dépôt de pétrole de 434 239 L	Sonicarte et Dépôt Victoriaville	950 rue l'Acadie, Victoriaville, QC G6T 1R3													

Lettre de l'événement potentiel	Catégorie de contrainte	Nom de l'événement potentiel	Nom de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Description de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF de l'activité anthropique	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Probabilité	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu					
N/A	Commerciale	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux) et organiques (COV)	Station-service	Entreposage d'essence et de diesel et manipulation des équipements pétroliers	Petro-T	720, rue Notre-Dame Est, Victoriaville, QC G6P 4B7	5533	Station libre-service, ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Possible	Faible	X					
Station d'essence					35 boulevard Arthabaska Est, Victoriaville, QC G6T 0R7																
Ultramar					299 boulevard Baril O, Princeville, QC G6L 3V8																
Petro-Canada					1475 boulevard Jutras O, Victoriaville, QC G6T 2A9																
Esso Couche-Tard					183 Boulevard Baril E, Princeville, QC G6L 3V1																
N/A			Concessionnaire automobile (dans un rayon de 1 km de la prise d'eau)	Utilisation de machineries pouvant fonctionner aux produits pétroliers et entreposage et utilisation de produits pétroliers et chimiques	Toyota Victoriaville	465 Boulevard des Bois-Francis N, Victoriaville, QC G6P 1H1	5111	Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles, neufs ou d'occasion													
Kia Victoriaville					1 Boulevard des Bois-Francis N #433, Victoriaville, QC G6P 1H1																
Victoriaville Mitsubishi					399 Boulevard des Bois-Francis N, Victoriaville, QC G6P 1H1																
Campagna Victoriaville - Groupe Roy auto					445 Boulevard des Bois-Francis N, Victoriaville, QC G6P 1H3																
N/A			Fournisseur d'instrument industriel		Posi-Plus technologie	10 rue de l'artisan, Victoriaville, QC G6P 7E4	3399	Autres industries de la machinerie industrielle et de l'équipement industriel													
N/A	Entreprise d'excavation	Utilisation et entreposage de machineries et autres équipements	Excavation Yvon Houle & fils inc	1467 rue de Lacadie, Victoriaville, QC G6T 1W4	6646	Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques															
Excavation Tourigny inc			Rue François Bourgeois, Victoriaville, QC G6T 2G9																		
N/A	Disposition de matières diverses	Contamination du sol et déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux) et organiques (COV)	Centre de tri	Disposition de matières diverses	Gaudreau environnement	350, rue de la Bulstrode, Victoriaville, QC G6P 6V7	5395	Vente au détail de matériaux de récupération (démolition)	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Possible	Faible	X					
Écocentre			370 rue de la Bulstrode, Victoriaville, QC G6T 1V9																		
			100 boulevard Carignan O., Princeville, QC G6L 5P8																		
N/A	Industrielles	Déversement accidentel de substances organiques (COV)	Usine de peinture et vernis	Entreposage de substances organiques (COV)	SamaN	660, rue du Filtre, Victoriaville, QC G6T 0T6	3850	Industrie de peinture, de teinture et de vernis		Substances organiques (COV)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Possible	Faible	X					
N/A			Parcs industriels	Utilisation de machineries pouvant fonctionner aux produits pétroliers et entreposage et utilisation de produits pétroliers et chimiques		Plusieurs entreprises et commerces	X	3999	Autres industries de produits manufacturés	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)		Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Possible	Faible	X				
N/A			Fonderie															Fonderie Lemoltech	70 boulevard Carignan O, Princeville, QC G6L 4M4	3181	Fonderie de métaux non ferreux, moulage sous pression
N/A			Industrie de béton															Béton Chevalier	70 rue Boulet, Princeville, QC G6L 4M1	3649	Autres industries de produits en béton
N/A			Laboratoires															Laboratoires Abbott	75 Boulevard Pierre-Roux E, Victoriaville, QC G6P 6S9	6366	Centre de recherche en science de la vie

Lettre de l'événement potentiel	Catégorie de contrainte	Nom de l'événement potentiel	Nom de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Description de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF de l'activité anthropique	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Probabilité	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
N/A	Agricole	Déversement de fumiers, d'engrais minéraux et de pesticides	Plusieurs champs en culture et en pâturages	Épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Divers propriétaires	X	8132, 8139	Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses et autres types de production végétale	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Microorganismes	Catastrophique	Sérieuse	Diminution de deux niveaux par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée et de système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Possible	Faible	X
N/A										Fertilisants, subst. inorganiques (nitrate/nitrite) et subst. organiques (pesticides)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Possible	Faible	
N/A			Plusieurs fermes d'élevage (principalement des fermes laitières, mais aussi autres productions)	Entreposage de fumier, épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Divers propriétaires	X	8121, 8122, 8123, 8124, 8126	Élevage de bovins de boucherie et laitiers, de porcs, d'ovins et d'équidés	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Microorganismes	Catastrophique	Sérieuse	Diminution de deux niveaux par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée et de système de traitement de l'eau installé par la municipalité	Possible	Faible	X
N/A										Fertilisants, subst. inorganiques (nitrite/nitrate) et subst. organiques (pesticides)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Possible	Faible	
N/A	Transport	Écrasement d'avion	Aéroport	Atterrissages et décollages d'avions	Aéroport régional André-Fortin de Victoriaville	402 route de l'Aéroport, Victoriaville, QC G6T 0R5	4311	Aéroport et aérodrome	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Hydrocarbures pétroliers, subst. inorganiques (métaux) et subst. organiques (COV)	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Peu probable	Très faible	X
N/A	Transport	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Transport routier	Circulation de véhicules	Ministère des Transports du Québec (MTQ), différentes municipalités et compagnies	Plusieurs adresses	4530, 4540, 4550, 4590	Artère principale, artère secondaire, rue et avenue pour l'accès local et autres routes et voies publiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Possible	Faible	X
N/A	Extraction	Minière	Extraction	Minière	Les carrières St-Ferdinand	1333, route 263, Trottier, QC G0P 1H0	8549	Autres activités minières et extraction de carrières de minerais non métalliques (sauf le pétrole)	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	substances organiques (COV) et inorganiques (métaux), hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Peu probable	Très faible	X
N/A	Forestière	Feux de forêt	Forestière	Exploitation forestière et acériculture	Divers propriétaires	X	8131, 8311	Acériculture et exploitation forestière	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Substances organiques et inorganiques	Sérieuse	Sérieuse	Diminution par localisation de l'activité dans l'aire de protection éloignée	Peu probable	Très faible	X

Tableau A8-4 : Résultats de l'inventaire des affectations du territoire

Ville ou MRC	Nom de l'affectation	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
Victoriaville	603L	Aires de protection immédiate et intermédiaire	Affectation représentant un risque	Loisirs et culture; loisirs extérieurs légers, centre d'interprétation et aire de conservation.	Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et en matières en suspension (turbidité), si présence de véhicules motorisés et de sentiers. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités
Victoriaville	612R, 614R, 615R, 616R, 617R, 618R, 621R, 622R, 1504R	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation; unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, unifamiliale en rangée, bifamiliale en rangée, habitation dans un bâtiment à usages multiples	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts
				Commerce; vente au détail : produits divers ou produits de l'alimentation/accommodation	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts
				Services; service personnel	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des services et de la présence de réseaux d'égouts
Victoriaville	301L, 611L, 613L, 620L	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Services; service gouvernemental	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des services et de la présence de réseaux d'égouts
				Loisirs et culture; loisir extérieur léger, associations	Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et en matières en suspension (turbidité), si présence de véhicules motorisés et de sentiers. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités
			Affectation contribuant à la protection	Aires de conservation	Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et en matières en suspension (turbidité), si présence de véhicules motorisés et de sentiers. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités
Victoriaville	1520AR, 1523A, 1524AR, 1525AR, 1526AR, 1527A	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation; unifamiliale isolée	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts
				Exploitation primaire; culture, élevage, sylviculture et pisciculture, activités connexes à l'agriculture	Risque de contamination avec les microorganismes, les fertilisants, les substances inorganiques (n/n), substances organiques (pesticides), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau, si présence des activités agricoles. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées
Victoriaville	1502C, 1503C	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation; unifamiliale isolée, multifamiliale isolée, habitation dans un bâtiment à usages multiples	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts
				Commerce; vente au détail : produits divers ou produits de l'alimentation/accommodation, poste d'essence	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts
				Services; professionnel et d'affaires, personnel, gouvernemental, restauration, hébergement	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des services et de la présence de réseaux d'égouts
				Loisirs et culture; loisir intérieur	Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et en matières en suspension (turbidité), si présence de véhicules motorisés et de sentiers. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités

Ville ou MRC	Nom de l'affectation	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
Victoriaville	6051, 6251, 6261, 6281, 15011	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Industrie: manufacturière légère, manufacturière lourde, commerce en gros, particulier et entreposage, construction et travaux publics	Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux), substances organiques (COV), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau. L'ampleur du risque dépend de la localisation et du type d'activités qui pourraient être réalisées, ainsi que de leur envergure
				Transports et services publics; stationnement, infrastructure de services publics	Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers et augmentation de la turbidité. L'ampleur du risque dépend de la localisation et du type d'activités qui pourraient être réalisées, ainsi que de leur envergure
				Commerce; vente au détail : produits divers, automobile et embarcations/machinerie, poste d'essence	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux), substances organiques (COV), si présence de certaines activités permises. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts
				Services; professionnel et d'affaires, gouvernemental, restauration	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des services et de la présence de réseaux d'égouts
				Loisirs et culture; loisir extérieur léger	Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et en matières en suspension (turbidité), si présence de véhicules motorisés et de sentiers. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités
				Usage permis; restauration, garderie, centre de la petite enfance et établissement d'enseignement préscolaire, studio de santé, constructeurs et entrepreneurs généraux, entrepreneurs spécialisés	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux), substances organiques (COV), si présence de certaines activités permises. L'ampleur du risque dépend de la densité des usages et de la présence de réseaux d'égouts
MRC d'Arthabaska	Aéroportuaire	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Zonage permettant l'activité aéroportuaire	Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers. L'ampleur du risque dépend du type d'activités qui pourraient être réalisées et de leur envergure.
MRC d'Arthabaska	Agro-forestière	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Zone permettant l'exploitation primaire, comme la culture, l'élevage, l'élevage avec contraintes, la sylviculture et pisciculture, ainsi que des activités connexes à l'agriculture.	Risque de contamination avec les microorganismes, les fertilisants, les substances inorganiques (n/n), substances organiques (pesticides), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau, si présence des activités permises. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées
MRC d'Arthabaska	Agricole	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Zone permettant des activités de culture du sol ou d'élevage d'animaux. Les cultures de canneberges de même que les boisés de ferme (lesquels renferment plusieurs érablières) apparaissent également sous cette affectation.	Risque de contamination avec les microorganismes, les fertilisants, les substances inorganiques (n/n), substances organiques (pesticides), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau, si présence des activités permises. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées
MRC d'Arthabaska	Corridor pblic	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Zone comprenant tous les immeubles appartenant à la compagnie C.N. Immeubles ou ses successeurs sur les emprises ferroviaires abandonnées. Ces territoires ont été arrêtés à des fins d'intérêt public ou pour favoriser l'exercice d'activités de loisir, de plein air et de sport.	Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers et de matières en suspension, si présence de véhicules motorisés et de sentiers. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités
MRC d'Arthabaska	Industrielle	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Zone permettant l'installation d'industrie manufacturière légère, lourde ou de commerce en gros ou de construction et travaux publics.	Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux), substances organiques (COV), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau, si présence de certaines activités permises. L'ampleur du risque dépend de la localisation et du type d'activités qui pourraient être réalisées, ainsi que de leur envergure
MRC d'Arthabaska	Résidentielle rurale	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	L'affectation résidentielle rurale délimite des aires réservées à l'exercice d'activités résidentielles de basse densité (habitation unifamiliale isolée ou maison mobile), lesquelles se situent à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation.	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts

Ville ou MRC	Nom de l'affectation	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
MRC d'Arthabaska	Rurale sans morcellement	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	L'affectation rurale sans morcellement délimite des aires réservées à l'exercice d'activités résidentielles de basse densité (habitation unifamiliale isolée ou maison mobile), lesquelles se situent à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation. La délimitation des affectations rurales sans morcellement a pour but de freiner la déstructuration des territoires agricoles et agroforestiers.	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts
MRC d'Arthabaska	Urbaine	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Zonage permettant l'habitation, le commercial, l'industriel, les services, la conservation, l'institutionnel, le récréatif ou agricole	Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux), substances organiques (COV), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau, si présence de certaines activités permises. Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n) et/ou subst. organiques (pesticides) si présence d'installations septiques individuelles et/ou d'activités agricoles. L'ampleur du risque dépend de la localisation et du type d'activités qui pourraient être réalisées, ainsi que de leur envergure et de la présence de réseaux d'égouts.
MRC Les Appalaches	Agricole	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Ressource (exploitation minière, agricole et forestière, et carrière), commerce et service, industriel, public et résidentiel	Risque de contamination avec les microorganismes, les fertilisants, les substances inorganiques (n/n), substances organiques (pesticides), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées
MRC Les Appalaches	Urbaine	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation, commerce et service, industrie, exploration minière, service public et communautaire	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n). L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts
MRC de l'Érable	Agricole (agricole intensive dynamique, agricole viable et agricole extensive appalachienne dynamique)	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Autorisé : Agriculture Autorisé sous conditions : Exploitation forestière, loisir, récréation et parc, villégiature, extraction, résidence et commerce de détail & service personnel	Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux), substances organiques (COV), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau, si présence de certaines activités permises. Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n) et/ou subst. organiques (pesticides) si présence d'installations septiques individuelles et/ou d'activités agricoles. L'ampleur du risque dépend de la localisation et du type d'activités qui pourraient être réalisées, ainsi que de leur envergure et de la présence de réseaux d'égouts.
MRC de l'Érable	Périmètre d'urbanisation	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Autorisé : Loisir, récréation et parc, résidence, commerce de détail & service personnel, commerce en gros, industrie, institution et service public Autorisé sous conditions : Villégiature	Risque de contamination avec hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques (métaux), substances organiques (COV), augmentation de la turbidité et grande utilisation d'eau, si présence de certaines activités permises. Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n) et/ou subst. organiques (pesticides) si présence d'installations septiques individuelles et/ou d'activités agricoles. L'ampleur du risque dépend de la localisation et du type d'activités qui pourraient être réalisées, ainsi que de leur envergure et de la présence de réseaux d'égouts.
MRC de l'Érable	Villégiature	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Autorisé : Villégiature Autorisé sous conditions : Loisir, récréation et parc, résidence, commerce de détail & service personnel	Risque de contamination de microorganismes, fertilisants, matières en suspension (turbidité) et subst. inorganiques (n/n), si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts

Tableau A8-5 : Identification des causes probables des problèmes avérés soulevés par les indicateurs de vulnérabilité ayant un niveau moyen ou élevé

Identification du problème avéré	Indicateur de vulnérabilité auquel ce problème est associé	Indication des causes	Type de cause	Description de la cause	Aire ou combinaison d'aires de protection où est située la cause	Présence dans l'inventaire des activités anthropiques
Risque de contamination aux micro-organismes	Vulnérabilité aux microorganismes (B)	Présence d'animaux sauvages en grande concentration	Naturelle	La présence d'animaux sauvages en grande quantité (notamment les oiseaux). Ceux-ci peuvent contribuer à augmenter les concentrations de microorganismes par le biais des fientes et/ou de morts.	Aires de protection immédiate et intermédiaire	Non
Risque de contamination aux micro-organismes	Vulnérabilité aux microorganismes (B)	Présence de plusieurs activités anthropiques pouvant rejeter des contaminants dans le cours d'eau	Anthropique	La présence de plusieurs activités anthropiques pouvant rejeter des matières riches en micro-organismes dans la rivière Bulstrode et les tributaires (principalement l'agriculture (élevages et champs) et les installations septiques individuelles)	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Oui
Risque de contamination de matières fertilisantes	Vulnérabilité aux matières fertilisantes (C)		Anthropique	La présence de plusieurs activités anthropiques pouvant rejeter des matières fertilisantes dans la rivière Bulstrode et les tributaires (principalement l'agriculture (élevage et champ), les exploitations forestières, les installations septiques individuelles et le terrain de golf)	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Oui
Risque de turbidité élevée	Vulnérabilité à la turbidité (D)		Anthropique	La présence de plusieurs activités anthropiques pouvant rejeter des matières en suspension dans la rivière Bulstrode et les tributaires (infrastructures routières, exploitations forestières, parcs industriels, mine)	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Oui
Risque de contamination aux substances inorganiques	Vulnérabilité aux substances inorganiques (E)	Présence de plusieurs activités anthropiques actuelles et possibilité de présence d'activités anthropiques dans le futur pouvant rejeter des contaminants dans le cours d'eau	Anthropique	Le pourcentage des occupations du sol (industrielles, commerciales ou agricoles) provenant de la base de données Cartographie de l'occupation du sol des Basses-Terres du Saint-Laurent consultée qui couvre la superficie terrestre de l'aire intermédiaire se situe entre 20% et 50%. Ainsi, il est possible qu'une grande proportion de la superficie près de la prise d'eau dans le réservoir puisse être utilisée pour des activités agricoles, commerciales ou industrielles, et augmenter les concentrations des substances inorganiques et organiques.	Toutes les aires de protection	Oui
Risque de contamination aux substances organiques	Vulnérabilité aux substances organiques (F)		Anthropique		Toutes les aires de protection	Oui

ANNEXE 5

Portée et limitations

PORTÉE ET LIMITATIONS

LE BUT DES TRAVAUX ET LE PROTOCOLE SUIVI

Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), adopté en juillet 2014, mentionne que le responsable d'un prélèvement d'eau doit transmettre à tous les cinq ans une analyse de vulnérabilité. Ce rapport doit être réalisé conformément au Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable du Québec du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce guide vise à encadrer et uniformiser la réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources.

LA PORTÉE DES RÉSULTATS ET LEUR UTILISATION

Conditions et conformité des lieux

Les descriptions des lieux, des activités et des installations incluses dans le rapport sont présentées avec la seule intention de fournir une information générale sur leur état et ne peuvent être utilisées à aucune autre fin. Les informations contenues dans le rapport proviennent des données obtenues à la suite de la consultation de la documentation existante, des demandes d'informations de différentes instances publiques, entrevues avec des représentants référés par le client, lesquelles sont bonifiées par les observations recueillies par le personnel d'Akifer sur les lieux. Celles-ci sont valides seulement pour la période à laquelle la visite a été effectuée, et ce, pour le site à l'étude seulement. Akifer prend pour acquis que les informations recueillies et fournies sont valides et n'accepte aucune responsabilité pour toute information fournie qui serait incomplète ou qui a été omise.

Changement des conditions

Advenant que les conditions des lieux, à un moment donné et à la suite de l'obtention de renseignements inconnus jusqu'alors, diffèrent de façon significative de celles indiquées dans le rapport, le client doit prévenir Akifer afin de permettre la mise à jour du contenu du rapport s'il y a lieu.

Akifer ne peut également être tenue responsable de dommages passés, actuels ou futurs causés par de l'information erronée ou incomplète qui lui aurait été transmise.

Utilisation des rapports

Ce rapport a été préparé pour l'usage exclusif du client, dans le cadre des spécifications du mandat octroyé par celui-ci. Tout usage qu'une tierce partie fait de ce rapport est son entière responsabilité. Toutes les informations, les données, les résultats, les interprétations et les recommandations présentés

dans un rapport ne se rapportent qu'à un projet spécifique tel que décrit dans ce même rapport et ne s'appliquent à aucun autre projet ni autre terrain, même adjacent. Ils sont de plus essentiellement basés sur les observations et les données recueillies, ainsi que sur les documents consultés afin de mener à terme le mandat accordé.

À moins d'avis contraire, l'interprétation des données, les commentaires, les recommandations et les conclusions contenus dans le rapport sont basés sur l'interprétation du personnel d'Akifer des normes gouvernementales en vigueur et applicables spécifiquement au projet. Si celles-ci sont modifiées ou diffèrent de celles présumées, Akifer devrait être consulté afin de réviser, s'il y a lieu, le contenu interprétatif du rapport.

Lorsqu'aucune norme n'est disponible pour permettre l'interprétation des données, les commentaires, recommandations et conclusions exprimés dans le rapport sont basés, au mieux de la connaissance du personnel d'Akifer, sur les règles et pratiques acceptées dans les champs de compétence concernés.

Cependant, toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte du rapport est purement technique; elle n'est pas et ne doit, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

ANNEXE 6

Liste de banques de données consultées

LISTE DES BANQUES DE DONNÉES CONSULTÉES

- Ouvrages de surverse exutoire : Portail des connaissances sur l'eau
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/portail/index.htm>
- Site SMS (actif et inactif) : GESTIM
ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/public/gestim/SMS_CA/
- Indices, Gîtes, Mines et Carrières : SIGEOM / Données Québec
http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr
- Culture déclarées : Financière agricole du Québec
<https://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees/>
- Occupation du sol: Données Québec
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/cartographie-de-l-occupation-du-sol-des-basses-terres-du-saint-laurent>
- Répertoire des terrains contaminés (GTC) : Données Québec
<https://www.pes1.enviroweb.gouv.qc.ca/AtlasPublic/CartesPubliques/cartesmdelcc.html?cfg=TerrainsContamines.json>
- Inventaire des sites contaminés fédéraux : Secrétariat du conseil du trésor
<https://map-carte.tbs-sct.gc.ca/map-carte/fcsi-rscf/mapcarte.aspx?Language=FR&backto=www.tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/location-emplacement-fra.aspx>
- Zones de glissements de terrains (ZPEGT) : Données Québec
https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/aperçu-qc/?context=mtq&zoom=7¢er=-72,47.99999999999997&invisiblelayers=* &visiblelayers=zpegt_index_cgt_s,zpegt_cgt_l,zpegt_cgt_s,route&llcv=1
- Zones inondable (BZDI) : Données Québec
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/base-de-donnees-des-zones-inondables>
- Barrages : MELCC / Répertoire des barrages
<https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/default.asp>
- Écocentre et points de dépôts municipaux : Données Québec
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/ecocentres-et-points-de-depot-municipaux>

- Permis d'exploration pétrolière et gazière : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles
<http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>
- Puits pétrolier et gazier : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles
<http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>
- Pesticides eaux de surface et souterraine : Données Québec / Atlas interactif de la qualité des eaux
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/Atlas_interactif/donnees_recentes/donnees_iqbp.asp
- Bilan de phosphore : Données Québec / Atlas des pressions sur le milieu aquatique
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas_pression/agricoles/charge_phosphore.asp
- Sites industriels et Effluents : Données Québec / Atlas des pressions sur le milieu aquatique
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas_pression/industriels/sites_industriels.asp
- Station d'épurations et ouvrage de surverse : Données Québec / Atlas des pressions sur le milieu aquatique
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas_pression/municipale/stations_epuration.asp
- Réseau ferroviaire : Adresse Québec
https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/aperçu-qc/?context=mtq&visiblelayers=reseau_chfer_qc
- Station de suivi de la Qualité de l'eau des rivières : Atlas interactif de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/Atlas_interactif/stations/stations_rivieres.asp